



## NOTE D'INFORMATION

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE

<b>INITIATEURS</b>	SAHAM FINANCES AGISSANT DE CONCERT AVEC SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES ET INVESTIMA
<b>SOCIÉTÉ VISÉE</b>	SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER (EQDOM)
<b>NATURE DE LA NOTE D'INFORMATION</b>	NOTE PRÉPARÉE PAR LES INITIATEURS
<b>NOMBRE D'ACTIONS VISEES</b>	364 112 ACTIONS ORDINAIRES
<b>PRIX PAR ACTION</b>	1 045 MAD
<b>MONTANT MAXIMUM DE L'OFFRE</b>	380 497 040 MAD
<b>DUREE DE L'OFFRE</b>	DU 11 AU 24 MARS 2025 INCLUS

### ORGANISMES CONSEIL



التجاري للاستشارة المالية  
Attijari Finances Corp.



الشركة العامة  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

### Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), prise en application de l'article 36 de la Loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC en date du 03 mars 2025 sous la référence VI/EM/003/2025.

---

## Avertissement

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de participer à l'Offre ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'Offre proposée.

---

## Sommaire

<b>AVERTISSEMENT</b> .....	2
<b>ABREVIATIONS</b> .....	5
<b>DEFINITIONS</b> .....	6
<b>PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES</b> .....	8
I.    Initiateurs de l’Offre .....	9
II.   Le Président du Conseil d’Administration d’Eqdom .....	12
III.  Commissaires aux comptes.....	13
IV.   Les Organismes Conseil.....	17
V.    Le conseiller juridique.....	19
VI.   Les responsables de l’information et de la communication financière des Initiateurs et d’EQDOM.....	20
<b>PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE L’OFFRE</b> .....	21
I.    Contexte de l’Offre .....	22
II.   Cadre légal de l’Offre.....	24
III.  Objectifs de l’Offre.....	25
IV.   Accords pouvant avoir une incidence sur l’Offre .....	25
<b>PARTIE III. TENEUR DE L’OFFRE</b> .....	26
I.    Titres visés par l’Offre.....	27
II.   Titres proposés en règlement de l’Offre.....	27
III.  Impacts de l’Offre.....	27
IV.   Seuil de renonciation et autres conditions suspensives .....	27
<b>PARTIE IV. ÉLÉMENTS D’APPRECIATION DU PRIX DE L’OFFRE</b> .....	28
I.    Évaluation des titres visés par l’Offre .....	29
II.   Synthèse de l’évaluation et éléments d’appréciation du prix .....	33
III.  Evolution du cours boursier du titre Eqdom .....	35
<b>PARTIE V. MODALITES DE L’OFFRE</b> .....	36
I.    Calendrier de l’Offre .....	37
II.   Modalités de participation à l’Offre.....	37
III.  Modalités de traitement des ordres .....	40
<b>PARTIE VI. INITIATEURS DE L’OFFRE</b> .....	41
I.    Identification des Initiateurs.....	42
II.   Informations sur les Initiateurs.....	43
III.  Présentation d’Eqdom.....	60
IV.   Lien des Initiateurs avec la Société Visée .....	70
<b>PARTIE VII. INTENTIONS DES INITIATEURS</b> .....	75
I.    Intentions des Initiateurs .....	76
II.   Financement de l’Offre .....	77

---

<b>PARTIE VIII. AVIS DES ORGANES DE GOUVERNANCE</b> .....	78
I. Avis des organes des Initiateurs.....	79
II. Avis des organes d'Eqdom.....	85
<b>PARTIE IX. ANNEXES</b> .....	86

---

## Abréviations

<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>CET1</b>	Common Equity Tier1 (Fonds Propres de base)
<b>CIMR</b>	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
<b>FCP</b>	Fonds Commun de Placement
<b>IFRS</b>	International Financial Reporting Standards
<b>MAD</b>	Dirham Marocain
<b>IR</b>	Impôt sur le Revenu
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>Mdh ou MMAD</b>	Millions de dirhams
<b>Mrds Dh ou Mrds MAD</b>	Milliards de dirhams
<b>N°</b>	Numéro
<b>NA</b>	Non Applicable
<b>NS</b>	Non Significatif
<b>OPA</b>	Offre Publique d'Achat
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>RCAR</b>	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
<b>RWA</b>	Risk Weighted Assets (Actifs pondérés des risques)
<b>S.A</b>	Société Anonyme
<b>SCR</b>	Société Centrale de Réassurance
<b>SGMB</b>	Société Générale Marocaine de Banques
<b>SICAV</b>	Sociétés d'Investissement à Capital Variable
<b>TCAM</b>	Taux de Croissance Annuel Moyen
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>Var.</b>	Variation

---

---

## Définitions

<b>Acquisition</b>	Désigne l'acquisition par Saham Finances de l'intégralité de la participation détenue par Société Générale dans SGMB.
<b>Contrat de Cession d'Actions</b>	Désigne le contrat d'acquisition et de cessions d'actions conclu le 11 avril 2024 entre Saham Finances et Société Générale.
<b>Eqdom ou la Société Visée</b>	Désigne la société « Société d'Équipement Domestique et Ménager » (EQDOM), société anonyme de droit marocain au capital de 167 025 000 dirhams, dont le siège social est situé 127, angle Boulevard Zerktouni et rue Ibnou Bouraid et inscrite au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 32775.
<b>Saham Finances</b>	Désigne la société Saham Finances S.A (ex Saham Outsourcing Services Fund), société anonyme de droit marocain au capital de 1 232 825 100 dirhams, dont le siège social est sis Hay Plateau Angle Abdelmoumen et Rue Murillo, Casablanca, Maroc, et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 409787.
<b>SGMB</b>	Désigne la société « Société Générale Marocaine de Banques S.A », société anonyme de droit marocain au capital de 2 152 500 000 dirhams, dont le siège social est sis 55 Boulevard Abdelmoumen, Casablanca, (Maroc) et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 28987.
<b>Société Générale</b>	Désigne Société Générale, société anonyme de droit français au capital de 1 003 724 927,50 euros, dont le siège social est sis 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, France immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 552120222 RCS Paris.
<b>Sociétés du Groupe</b>	Désigne SGMB, Sogéfoncière, Sogéfinancement, Sogélease, Sogécapital Bourse, Foncimmo, Sogécapital Investissement, Sogécapital Placement, Sogécapital Gestion, Société Générale Offshore, Sogécontact, Athena Courtage, Eqdom, Loste et Compagnie Assurances, Nema Capital, La Marocaine Vie, La Marocaine Vie Immobilier, Immobenif, LMV Invest Immo, Al Maghribia Takaful et Investima.
<b>Investima</b>	Désigne la société Investima S.A, société anonyme de droit marocain au capital de 105 000 000,00 dirhams, dont le siège social est n° 55 bd Abdelmoumen, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 32607.
<b>Initiateurs</b>	Désigne les initiateurs de l'Offre : Saham Finances, SGMB et Investima, agissant de concert au titre des présentes.
<b>Loi 26-03</b>	Désigne la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, telle que modifiée et complétée.
<b>Note d'Information</b>	Désigne la présente note d'information visée par l'AMMC.
<b>Offre</b>	Désigne la présente offre publique d'achat obligatoire.
<b>Organismes Conseil</b>	Désigne Attijari Finances Corp. et Société Générale Marocaine de Banques.
<b>Ratio Tier 1</b>	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'un établissement de crédit et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.
<b>Ratio CET 1</b>	Rapport entre les fonds propres de base d'un établissement de crédit et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.

---

<b>Risques (RWA)</b>	<b>Pondérés</b>	Conformément à la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.
----------------------	-----------------	---

---

---

## **Partie I. Attestations et coordonnées**

---

## I. Initiateurs de l'Offre

### I.1 Identité de Saham Finances

<b>Raison sociale</b>	Saham Finances
<b>Représentant</b>	Moulay Hafid ELALAMY
<b>Fonction</b>	Président Directeur Général
<b>Adresse</b>	Hay Plateau, angle boulevard Abdelmoumen et rue Murillo, 5ème étage, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.64.75.10
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.64.75.11
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:presidence@saham.com">presidence@saham.com</a>

### I.2 Attestation de Saham Finances

#### **Objet : Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions d'Eqdom**

Monsieur Moulay Hafid ELALAMY, en sa qualité de Président Directeur Général de Saham Finances, atteste que les données de la présente note d'information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de la société Eqdom pour fonder leur jugement sur l'offre publique d'achat obligatoire proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que la teneur et la réalisation des propositions faites dans la présente note d'information constituent des engagements irrévocables de Saham Finances.

Les initiateurs de l'offre publique d'achat obligatoire attestent de leur responsabilité solidaire par rapport aux engagements précités.

Moulay Hafid ELALAMY  
**Saham Finances**  
**Président Directeur Général**

---

### I.3 Identité de SGMB

<b>Raison sociale</b>	Société Générale Marocaine de Banques
<b>Représentant</b>	Ahmed EL YACOUBI
<b>Fonction</b>	Président du Directoire
<b>Adresse</b>	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.43.88.88
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.29.88.09
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:ahmed.elyacoubi@socgen.com">ahmed.elyacoubi@socgen.com</a>

### I.4 Attestation de SGMB

#### **Objet : Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions d'Eqdom**

Monsieur Ahmed EL YACOUBI, en sa qualité de Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, atteste que les données de la présente note d'information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de la société Eqdom pour fonder leur jugement sur l'offre publique d'achat obligatoire proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que la teneur et la réalisation des propositions faites dans la présente note d'information constituent des engagements irrévocables de Société Générale Marocaine de Banques.

Les initiateurs de l'offre publique d'achat obligatoire attestent de leur responsabilité solidaire par rapport aux engagements précités.

Ahmed EL YACOUBI  
**Société Générale Marocaine de Banques**  
**Président du Directoire**

---

## I.5 Identité d'Investima

<b>Raison sociale</b>	Investima
<b>Représentant</b>	François MARCHAL
<b>Fonction</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>Adresse</b>	55, Bd Abdelmoumen, 20 100 Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.43.86.11
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.29.88.09
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:francois.marchal@socgen.com">francois.marchal@socgen.com</a>

## I.6 Attestation d'Investima

### **Objet : Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions d'Eqdom**

Monsieur François MARCHAL, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration d'Investima, atteste que les données de la présente note d'information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de la société Eqdom pour fonder leur jugement sur l'offre publique d'achat obligatoire proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que la teneur et la réalisation des propositions faites dans la présente note d'information constituent des engagements irrévocables d'Investima.

Les initiateurs de l'offre publique d'achat obligatoire attestent de leur responsabilité solidaire par rapport aux engagements précités.

François MARCHAL  
**Investima**  
**Président du Conseil d'Administration**

---

## II. Le Président du Conseil d'Administration d'Eqdom

### II.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Société d'Équipement Domestique et Ménager (Eqdom)
<b>Représentant</b>	Moulay M'Hamed ELALAMY
<b>Fonction</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>Adresse</b>	127, angle boulevard Zektouni et rue Ibnou Bouraid, Casablanca - Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.64.75.14
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.64.75.11
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:directiongenerale@saham.com">directiongenerale@saham.com</a>

### II.2 Attestation

#### **Objet : Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions d'Eqdom**

Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration d'Eqdom, atteste que les données de la présente note d'information relatives à Eqdom, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires d'Eqdom pour fonder leur jugement sur l'offre publique proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que le conseil d'administration d'Eqdom adhère aux objectifs et intentions de Saham Finances, de SGMB et d'Investima tels que précisés dans la présente note d'information.

Moulay M'Hamed ELALAMY  
Eqdom  
Président du Conseil d'Administration

### III. Commissaires aux comptes

#### III.1 Commissaire aux comptes de Saham Finances

##### III.1.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Hdid & Associés	DO Consulting
<b>Prénom et Nom</b>	Mohamed HDID	Driss OUDRHIRI
<b>Adresse</b>	4, rue Maati Jazouli (ex rue Friol), Anfa, Casablanca, Maroc	30 boulevard Aïn Taoujtate, Immeuble le Colisée, Bourgogne, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.39.78.51	+212.(0)5.22.47.03.98
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.39.78.50	+212.(0)5.22.47.30.91
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:m.hdid@hdid.ma">m.hdid@hdid.ma</a>	<a href="mailto:d.oudrhiri@doconsulting.ma">d.oudrhiri@doconsulting.ma</a>
<b>Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle</b>	2022	2018
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	A l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

##### III.1.2 Attestation

#### Objet : Attestation de concordance du commissaire aux comptes de Saham Finances

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de Saham Finances contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins du commissaire aux comptes DO Consulting au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 ;
- les situations intermédiaires des comptes sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins, arrêtées au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de Saham Finances, fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse et les situations intermédiaires précités.

Le commissaire aux comptes

Mohamed HDID  
**Hdid & Associés**

## III.2 Commissaires aux comptes de SGMB

### III.2.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Fidaroc Grant Thornton	PwC Maroc	Deloitte Audit
<b>Prénom et Nom</b>	Ghali GUESSOUS	Mohamed RQIBATE	Sakina BENSOUA KORACHI
<b>Adresse</b>	47, rue Allal Ben Abdellah - Casablanca	Lot 57, Tour CFC, 19ème étage Casa Anfa, Hay Hassani, Casablanca	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Batiment C, Ivoire 3, La Marina - Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.54.48.00	+212.(0)5.22.99.98.02	+212.(0)5.22.22.47.34
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.29.66.70	+212.(0)5.22.23.88.70	+212.(0)5.22.22.47.59
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:ghali.guessous@ma.gt.com">ghali.guessous@ma.gt.com</a>	<a href="mailto:Mohamed.rqibate@pwc.com">Mohamed.rqibate@pwc.com</a>	<a href="mailto:s.bensouda@deloitte.com">s.bensouda@deloitte.com</a>
<b>Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle</b>	2017	2023	2014
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	A l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	A l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	A l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

### III.2.2 Attestation

#### Objet : Attestation de concordance des commissaires aux comptes de SGMB

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de SGMB contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes deloitte audit et fidaroc grant thornton au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 et par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- les états financiers annuels consolidés tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes deloitte audit et fidaroc grant thornton au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 et par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- les situations intermédiaires des comptes sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins, arrêtées au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- les situations intermédiaires des comptes consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins, arrêtées au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de SGMB, fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse et les situations intermédiaires précités.

Les commissaires aux comptes

Ghali GUESSOUS  
Fidaroc Grant Thornton

Mohamed RQIBATE  
PwC Maroc

---

### III.3 Commissaire aux comptes d'Investima

#### III.3.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Fidaroc Grant Thornton
<b>Prénom et Nom</b>	Faiçal MEKOUAR
<b>Adresse</b>	7 Boulevard Driss Slaoui 20160, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.54.48.00
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.29.66.70
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:faical.mekouar@ma.gt.com">faical.mekouar@ma.gt.com</a>
<b>Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle</b>	2018
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	A l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

#### III.3.2 Attestation

##### **Objet : Attestation de concordance du commissaire aux comptes d'Investima**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières d'Investima contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos aux 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières d'Investima, fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse précités.

Le commissaire aux comptes

Faiçal MEKOUAR  
Fidaroc Grant Thornton

## III.4 Commissaires aux comptes d'EQDOM

### III.4.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Mazars audit et conseil	Fidaroc Grant Thornton	BDO Audit Tax & Advisory S.A
<b>Prénom et Nom</b>	Abdou DIOP	Faïçal MEKOUAR	Abderrahim GRINE
<b>Adresse</b>	101, Bd Abdelmoumen, Casablanca	7 Boulevard Driss Slaoui 20160, Casablanca	AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15, Hay Riad 10100 Rabat, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.42.34.23	+212.(0)5.22.54.48.00	+212.(0)5.37.63.37.02
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.42.34.00	+212.(0)5.22.29.66.70	+212.(0)5.37.63.37.11
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:abdou.diop@mazars.ma">abdou.diop@mazars.ma</a>	<a href="mailto:faical.mekouar@ma.gt.com">faical.mekouar@ma.gt.com</a>	<a href="mailto:agrine@bdo.ma">agrine@bdo.ma</a>
<b>Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle</b>	2017	2020	2023
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	A l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	A l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	A l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

### III.4.2 Attestation

#### Objet : Attestation de concordance des commissaires aux comptes d'Eqdom

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières d'Eqdom contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes mazars audit et conseil et fidaroc grant thornton au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- les états financiers annuels consolidés tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes mazars audit et conseil et fidaroc grant thornton au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- les situations intermédiaires des comptes sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins, arrêtées au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- les situations intermédiaires des comptes consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins, arrêtées au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières d'Eqdom, fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse et les situations intermédiaires précités.

Les commissaires aux comptes

Abderrahim GRINE  
**BDO Audit Tax & Advisory S.A**

Faïçal MEKOUAR  
**Fidaroc Grant Thornton**

---

## IV. Les Organismes Conseil

### IV.1 Identités

<b>Raison sociale</b>	Attijari Finances Corp	Société Générale Marocaine de Banques
<b>Représentant</b>	Idriss BERRADA	Abdelhaq Naji BENSARI
<b>Fonction</b>	Directeur Général	Directeur du Conseil
<b>Adresse</b>	163, avenue Hassan II, Casablanca	55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.42.94.30	+212.(0)5.22.02.00.60
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.47.64.32	+212.(0)5.22.29.88.09
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:i.berrada@attijari.ma">i.berrada@attijari.ma</a>	<a href="mailto:abdelhaq.bensari@socgen.com">abdelhaq.bensari@socgen.com</a>

### IV.2 Attestation

#### Objet : Attestation des Organismes Conseil

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et de leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies notamment, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les requêtes d'information et éléments de compréhension auprès du management des Initiateurs ;
- l'analyse des comptes sociaux afférents aux exercices clos au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2023 et des comptes sociaux semestriels au 30 juin 2023 et 30 juin 2024 de Saham Finances ;
- l'analyse des comptes sociaux et consolidés afférents aux exercices clos au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2023 et des comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2023 et 30 juin 2024 de Société Générale Marocaine de Banques ;
- l'analyse des comptes sociaux afférents aux exercices clos au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2023 et des comptes sociaux semestriels au 30 juin 2023 et 30 juin 2024 d'Investima ;
- l'analyse des comptes sociaux et consolidés afférents aux exercices clos au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 et des comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2023 et 30 juin 2024 d'Eqdom ;
- l'analyse des rapports et des procès-verbaux des Conseils d'Administration des initiateurs relatifs à la présente opération ;
- les informations et données sectorielles analysées dans le cadre des travaux de valorisation ;
- les informations fournies par Eqdom dans le cadre de la revue de cohérence de la présente note d'information ;
- la documentation juridique (Extrait du Contrat de Cession d'Actions etc.) ;
- les autres informations fournies par les Initiateurs.

A notre connaissance, la note d'information contient toutes les informations nécessaires aux actionnaires d'Eqdom pour fonder leur jugement sur l'offre qui leur est faite. Elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Attijari Finances Corp. est une filiale à 100% de Attijariwafa bank. Il n'existe aucune relation financière ou commerciale entre Attijari Finances Corp. et les Initiateurs en dehors du mandat de conseil.

---

La Direction du Conseil fait partie de Société Générale Marocaine de Banques.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Idriss BERRADA  
Directeur Général  
**Attijari Finances Corp.**

Abdelhaq Naji BENSARI  
Directeur du Conseil  
**Société Générale  
Marocaine de Banques**

---

## V. Le conseiller juridique

### V.1 Identité

<b>Raison sociale</b>	Naciri & Associés A&O Shearman
<b>Représentant</b>	Hicham NACIRI
<b>Fonction</b>	Associé – Avocat agréé près la Cour de cassation
<b>Adresse</b>	Anfaplace, Centre d’Affaires, Immeuble A, Boulevard de la Corniche, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.20.47.80.00
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.20.47.81.00
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:hicham.naciri@aoshearman.com">hicham.naciri@aoshearman.com</a>

### V.2 Attestation

L’offre publique d’achat obligatoire, objet de la présente note d’information, est conforme aux dispositions statutaires de Saham Finances, de SGMB et d’Investima et à la législation marocaine.

L’offre publique d’achat obligatoire a obtenu toutes les autorisations préalables applicables en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Hicham NACIRI  
Naciri & Associés A&O Shearman

---

## VI. Les responsables de l'information et de la communication financière des Initiateurs et d'EQDOM

### VI.1 Saham Finances

---

<b>Raison sociale</b>	Saham Finances
<b>Responsable</b>	Mohamed EL MARZOUQI
<b>Fonction</b>	Directeur Administratif et Financier
<b>Adresse</b>	Hay Plateau, angle boulevard Abdelmoumen et rue Murillo, 5ème étage, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.64.75.26
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.64.75.11
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:mohamed.elmarzouqi@saham.com">mohamed.elmarzouqi@saham.com</a>

---

### VI.2 Société Générale Marocaine de Banques

---

<b>Raison sociale</b>	Société Générale Marocaine de Banques
<b>Responsable</b>	Lotfi KABBAJ
<b>Fonction</b>	Directeur Financier
<b>Adresse</b>	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.43.88.88
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.29.88.09
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:lotfi.kabbaj@socgen.com">lotfi.kabbaj@socgen.com</a>

---

### VI.3 Investima

---

<b>Raison sociale</b>	Investima
<b>Responsable</b>	Mohammed TAHRI
<b>Fonction</b>	Directeur Général
<b>Adresse</b>	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.43.88.88
<b>Numéro de fax</b>	+212.(0)5.22.29.88.09
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:mohammed.tahri@socgen.com">mohammed.tahri@socgen.com</a>

---

### VI.4 EQDOM

---

<b>Raison sociale</b>	Eqdom
<b>Responsable</b>	Hicham ALAMI
<b>Fonction</b>	Secrétaire Général
<b>Adresse</b>	127, angle boulevard Zektouni et rue Ibnou Bouraid, Casablanca - Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.(0)5.22.25.99.99
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:hicham.alami@eqdom.co.ma">hicham.alami@eqdom.co.ma</a>

---

---

## **Partie II.      Présentation générale de l'Offre**

---

## I. Contexte de l'Offre

La présente note d'information est préparée par les Initiateurs seuls. Toutefois, les informations relatives à Eqdom reprises dans la note d'information ont été revues par Eqdom.

L'Offre conjointe a été déposée par Saham Finances, SGMB et Investima, en leur qualité d'Initiateurs et agissant de concert conformément à l'article 10 de la Loi 26-03, à la suite de la réalisation de l'Acquisition dont les principales étapes et le calendrier sont rappelés ci-dessous.

Saham Finances, SGMB et Investima agissent de concert dans la mesure où SGMB et Investima, toutes deux actionnaires d'Eqdom sont des filiales de Saham Finances qui les contrôlent.

### Signature du Contrat de Cession d'Actions

Le 11 avril 2024, Société Générale et Saham Finances ont conclu un contrat de cession et d'acquisition d'actions (le **Contrat de Cession d'Actions**) portant sur l'acquisition par Saham Finances de l'intégralité des actions détenues par Société Générale dans SGMB, soit 11 823 392 actions représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de SGMB (l'**Acquisition**).

SGMB est une société anonyme de droit marocain au capital de 2 152 500 000 dirhams, dont le siège social est sis 55 Boulevard Abdelmoumen, Casablanca, (Maroc), immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 28987 et dûment agréée en qualité de banque<sup>1</sup> et pour ses activités de fenêtre participative<sup>2</sup>.

SGMB détient notamment :

- 53,72% du capital social d'Eqdom, société dûment agréée en tant que société de financement pour effectuer des opérations de crédit à la consommation et de location avec option d'achat<sup>3</sup> ; et
- 58,47% du capital social d'Investima (dont 10,43% du capital acquis par SGMB auprès du groupe Société Générale en date du 02/12/2024) qui détient 3,10% du capital social d'Eqdom.

Cette Acquisition s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique de Saham Finances visant à renforcer l'ancrage de Saham Finances au Maroc, à participer au développement et à la solidification du secteur financier et à contribuer à la stratégie de développement du Maroc.

### Autorisations réglementaires

Les autorisations réglementaires obtenues préalablement à l'Acquisition sont notamment les suivantes :

- L'autorisation du Conseil de la Concurrence obtenue le 24 juin 2024 ;
- Les nouveaux agréments octroyés par Bank Al-Maghrib pour SGMB en qualité de banque et pour sa fenêtre participative « Dar Al Amane », Eqdom en qualité de société de financement, Sogelease en qualité de société de financement et Société Générale Offshore en qualité de banque offshore au titre de l'article 43 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés obtenus le 1<sup>er</sup> novembre 2024 ;
- Le nouvel agrément octroyé par l'AMMC pour Sogécapital Bourse au titre de l'article 41 de la loi n° 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, obtenu le 18 juillet 2024 ;

---

<sup>1</sup> En vertu de (i) l'arrêté du ministre des finances et des investissements n° 2348-94 du 23 août 1994 portant agrément de SGMB en qualité de banque et (ii) de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1060-00 du 17 août 2000 portant nouvel agrément de SGMB en qualité de banque, suite à la restructuration de son capital après le rachat par Société Générale des parts d'Al Wataniya.

<sup>2</sup> En vertu de la décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 61 du 17 avril 2017 portant agrément de SGMB en vue d'exercer les opérations prévues par le titre III de la Loi Bancaire sous l'enseigne « Dar Al Amane ».

<sup>3</sup> En vertu de (i) l'arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs n° 2459-96 du 10 décembre 1996, (ii) l'arrêté du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 678-02 du 12 avril 2002 portant nouvel agrément après la restructuration de son capital, suite à l'acquisition par la société de droit français "Groupe société générale", de plus de 50% de son capital et au transfert de son siège social, (iii) l'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 967-03 du 20 mai 2003 portant nouvel agrément suite à sa fusion-absorption avec la société de financement Sogécédit, et (iv) la décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 76 du 31 mai 2018 portant nouvel agrément suite à la prise de contrôle d'Eqdom par SGMB.

- 
- Les autorisations de l'AMMC pour le changement de contrôle de Sogécapital Gestion, Sogécapital Investissement (au titre de la loi n° 41-05) et Néma Capital (au titre de la loi n° 70-14), obtenues le 16 juillet 2024 ;
  - Les autorisations de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale pour la prise de contrôle indirecte de La Marocaine Vie en tant qu'entreprise d'assurances et de réassurance et Al Maghribia Takaful en tant qu'entreprise d'assurances et de réassurance Takaful, obtenues en date du 3 juillet 2024 ;
  - L'autorisation de l'Office des Changes obtenue le 26 novembre 2024 pour le rapatriement du produit de cession (et du complément de prix le cas échéant) des actions SGMB cédées par Société Générale.

### **Réalisation effective de l'Acquisition**

Conformément aux termes du Contrat de Cession d'Actions, Saham Finances a procédé le 3 décembre 2024 à l'acquisition de 11 823 392 actions de SGMB auprès de Société Générale. A la même date, Saham Finances a également procédé à l'acquisition de huit (8) actions supplémentaires de SGMB auprès de Société Générale qui correspondaient à des actions de fonction.

En conséquence, Saham Finances détient depuis le 3 décembre 2024 11 823 400 actions de SGMB représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de SGMB, soit indirectement 56,82% d'Eqdom (53,72% à travers SGMB et 3,10% à travers Investima).

#### **I.1 Faits générateurs de l'Offre**

Conformément à ce qui précède, la réalisation de l'Acquisition intervenue le 3 décembre 2024 a entraîné l'acquisition indirecte par Saham Finances des titres détenus par SGMB et Investima dans le capital d'Eqdom.

En conséquence, à l'issue de la réalisation de l'Acquisition, Saham Finances, à travers SGMB et Investima, contrôle conjointement 56,82% du capital social d'Eqdom, entraînant le franchissement à la hausse du seuil de 40% des droits de vote et rendant ainsi obligatoire le dépôt d'une offre publique d'achat sur les actions Eqdom conformément à l'article 18 de la Loi 26-03.

#### **I.2 Identité des Initiateurs**

Saham Finances est une société anonyme de droit marocain au capital de 1 232 825 100 dirhams, dont le siège social est sis Hay Plateau Angle Abdelmoumen et Rue Murillo, Casablanca, Maroc, et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 409787.

SGMB est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 152 500 000 dirhams, dont le siège social est situé au 55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca et immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 28987.

Investima est une société anonyme de droit marocain au capital de 105 000 000,00 dirhams, dont le siège social est au n° 55 bd Abdelmoumen, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 32607.

#### **I.3 Titres détenus par les Initiateurs**

Saham Finances détient une participation indirecte dans Eqdom à travers :

- SGMB détenant directement 897 241 actions d'Eqdom représentant 53,72 % du capital social d'Eqdom ;
- Investima détenant directement 51 812 actions d'Eqdom représentant 3,10 % du capital social d'Eqdom ;

A noter que SGMB détient 58,47% du capital social d'Investima (dont 10,43% du capital acquis par SGMB auprès du groupe Société Générale en date du 02/12/2024).

---

## II. Cadre légal de l'Offre

### II.1 Lancement d'une offre publique d'achat obligatoire

L'offre publique obligatoire est déposée conjointement par les Initiateurs agissant de concert conformément à l'article 10 de la Loi 26-03.

### II.2 Franchissement de seuil<sup>4</sup>

A compter de la date de réalisation de l'Acquisition, Saham Finances – à travers SGMB et Investima – a franchi à la hausse, indirectement, les seuils du vingtième (1/20), du dixième (1/10), du cinquième (1/5), du tiers (1/3) et de la moitié (1/2) du capital social et des droits de vote d'Eqdom.

### II.3 Dépôt du projet d'Offre

Ainsi, et conformément à l'article 18 de la Loi 26-03, Saham Finances, SGMB et Investima ont déposé auprès de l'AMMC un projet d'Offre visant l'ensemble des actions de la Société, autres que celles détenues par les Initiateurs, à savoir 721 197 actions représentant 43,18% du capital social et des droits de vote d'Eqdom.

Par ailleurs, RCAR, CIMR et SCR détenant respectivement 169 962, 100 605 et 86 518 actions d'Eqdom se sont engagés à ne pas apporter leurs actions Eqdom à l'Offre. Par conséquent, le nombre de titres visé par l'Offre s'établit à 364 112 actions, représentant 21,80%<sup>5</sup> du capital et des droits de vote d'Eqdom.

L'avis de dépôt du projet d'Offre a été publié le 6 décembre 2024 et la décision de recevabilité a été publiée le 10 février 2025.

### II.4 Cotation des actions d'Eqdom

En conséquence du dépôt du projet d'Offre, l'AMMC a demandé conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi 26-03, à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions d'Eqdom.

L'AMMC, après avoir publié la décision de recevabilité de l'Offre dans un journal d'annonces légales le 10 février 2025, a demandé à la Bourse de Casablanca de reprendre la cotation des actions Eqdom le 11 février 2025.

### II.5 Autorisation du Ministère de l'Economie et des Finances

En application de l'article 29 de la Loi 26-03, l'AMMC a soumis le projet d'offre au Ministère de l'Economie et des Finances en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts économiques stratégiques nationaux. Le Ministère de l'Economie et des Finances n'a pas formulé d'objection sur le présent projet d'offre publique d'achat obligatoire.

### II.6 Décisions des organes sociaux des Initiateurs

Le conseil d'administration de Saham Finances, le conseil de surveillance et le directoire de SGMB et le conseil d'administration d'Investima tenus en date du 3 décembre 2024 ont autorisé le lancement d'une offre publique d'achat obligatoire (OPA) sur les actions Eqdom, suite au franchissement indirect du seuil de 40% dans le capital et les droits de vote de cette dernière par Saham Finances, SGMB et Investima à l'issue de la réalisation de l'Acquisition.

A cet égard :

- le conseil d'administration de Saham Finances a délégué tous pouvoirs à Monsieur Moulay Hafid Elalamy, président directeur général, et à Monsieur Moulay M'Hamed Elalamy, directeur général délégué, pour fixer les conditions et modalités de l'OPA, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable ;

---

<sup>4</sup> Déclaration de franchissement de seuil de participation : [https://www.ammc.ma/sites/default/files/DFSP\\_23\\_24.pdf](https://www.ammc.ma/sites/default/files/DFSP_23_24.pdf)

<sup>5</sup> Ce pourcentage correspond à la part du capital d'Eqdom non détenue par SGMB, Investima, RCAR, CIMR et SCR

- 
- le conseil de surveillance de SGMB a délégué tous pouvoirs à Monsieur Ahmed El Yacoubi, en sa qualité de président du directoire, pour fixer les conditions et modalités de l'OPA, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable ;
  - le directoire de SGMB a délégué tous pouvoirs à Monsieur Ahmed El Yacoubi, en sa qualité de président du directoire, pour fixer les conditions et modalités de l'OPA, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable ; et
  - le conseil d'administration d'Investima a délégué tous pouvoirs à Monsieur François Marchal, en sa qualité de président du conseil d'administration, pour fixer les conditions et modalités de l'OPA, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable.

## II.7 Décisions des organes sociaux d'Eqdom

Le conseil d'administration d'Eqdom, réuni le 4 février 2025, a pris acte des caractéristiques définitives de l'Offre comme suit :

*« (...) Compte tenu des échanges entre les co-initiateurs et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur le projet de note d'information de l'OPA, le Président informe les administrateurs que les conditions définitives de l'OPA sont les suivantes :*

- *l'OPA portera sur les actions non détenues par SGMB et Investima ainsi que SCR, CIMR et RCAR qui ont décidé ne pas apporter leurs titres à l'OPA (respectivement, 86 518 titres, 100 605 titres et 169 962 titres), soit sur 364 112 actions représentant 21,80 % du capital et des droits de vote de la Société ;*
- *le prix de l'OPA sera de 1 045 dirhams par action, soit un montant total 380 497 040 dirhams pour les 364 112 actions faisant l'objet de l'OPA ; et*
- *l'acquéreur des 364 112 actions faisant l'objet de l'OPA sera SGMB, étant précisé que Sabam Finances, SGMB et Investima demeurent, en qualité de co-initiateurs, solidaires dans le cadre de l'OPA.*

*La réalisation de l'OPA aura ainsi pour conséquence de réduire la part du flottant (actuellement de 21,80%) dans le capital social de la Société. Le taux de participation des actionnaires à l'OPA n'aura pas d'effet sur le contrôle de la Société détenu par SGMB (directement et indirectement à travers Investima) depuis la réalisation de l'acquisition de 57,67% de SGMB par Sabam Finances.*

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration prend acte des modalités définitives de l'OPA lancée par Sabam Finances, SGMB et Investima sur les actions de la Société non détenues par SGMB, Investima, SCR, CIMR et RCAR.*

*Il prend également acte que ses membres actionnaires ont déclaré ne pas avoir l'intention de participer à l'OPA.*

*En outre, le conseil d'administration approuve la signature par Monsieur M'Hamed Elalamy, Président du conseil d'administration de la Société, ou par toute autre personne qu'il manderait à cet effet, de tous actes et documents nécessaires à la réalisation de l'OPA. »*

## III. Objectifs de l'Offre

L'offre publique d'achat obligatoire intervient suite au franchissement de seuil de 40% des droits de vote, permettant aux actionnaires minoritaires d'apporter leurs titres à l'Offre.

## IV. Accords pouvant avoir une incidence sur l'Offre

L'Offre, objet de la présente note d'information, vise l'acquisition des actions Eqdom non détenues par SGMB, Investima, RCAR, CIMR et SCR dans la mesure où RCAR, CIMR et SCR renoncent à apporter leurs actions Eqdom à la présente Offre.

Les Initiateurs n'ont conclu aucun accord ou n'ont connaissance d'aucun accord pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de l'Offre ou son issue.

---

### **Partie III. Teneur de l'Offre**

## I. Titres visés par l'Offre

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des titres visés par l'Offre :

Code ISIN	MA0000010357
Compartiment	Principal B
Secteur	Sociétés de financement et Autres Activités Financières
Nature des titres visés	Actions d'Eqdom toutes de même catégorie
Nombre de titres visés <sup>6</sup>	364 112 actions
Part du capital visé par l'Offre	21,80%
Prix proposé	1 045 MAD par action
Mode de règlement	Entièrement en numéraire

## II. Titres proposés en règlement de l'Offre

L'Offre visée par cette note d'information ne comporte pas de règlement en titres.

## III. Impacts de l'Offre

La présente Offre n'aura aucun impact sur le capital d'Eqdom. Quant à sa répartition, le pourcentage de détention des Initiateurs dans le capital de la société Eqdom après la réalisation de l'Offre serait au minimum de 56,82% et d'un maximum de 78,62% en fonction du nombre d'actions apportées à l'Offre.

L'acquéreur des 364 112 actions Eqdom faisant l'objet de la présente Offre sera SGMB. Dans l'hypothèse où la totalité des actions visées seraient apportées à l'Offre, l'actionnariat d'Eqdom avant et après l'Offre se présente comme suit :

Actionnaires	Avant l'offre (03/12/2024)			Après l'Offre		
	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
SGMB	897 241	53,72%	53,72%	1 261 353	75,52%	75,52%
RCAR	169 962	10,18%	10,18%	169 962	10,18%	10,18%
CIMR	100 605	6,02%	6,02%	100 605	6,02%	6,02%
SCR	86 518	5,18%	5,18%	86 518	5,18%	5,18%
Investima *	51 812	3,10%	3,10%	51 812	3,10%	3,10%
Autres actionnaires	364 112	21,80%	21,80%	0	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(\*) Investima est détenu par SGMB à hauteur de 58,47% (dont 10,43% du capital acquis par SGMB auprès du groupe Société Générale en date du 02/12/2024).

## IV. Seuil de renonciation et autres conditions suspensives

Non applicable compte tenu du caractère obligatoire de l'Offre.

<sup>6</sup> Correspondant à la part non détenue par SGMB, Investima, RCAR, CIMR et SCR.

---

## **Partie IV. Éléments d'appréciation du prix de l'Offre**

---

## I. Évaluation des titres visés par l'Offre

Les travaux de valorisation des actions d'Eqdom ont été réalisés par Attijari Finances Corp et la Direction du Conseil de SGMB.

La valorisation d'Eqdom a été réalisée suivant les méthodes d'évaluation suivantes :

- Méthode de transaction de référence ;
- Méthode du cours moyen pondéré ;
- Méthode d'actualisation des flux futurs de dividendes distribuables (DDM) ;
- Méthode des comparables boursiers.

### I.1 Méthodes écartées

#### I.1.1 Méthode de l'Actif Net Réévalué (ANR) ou méthode patrimoniale

La méthode patrimoniale (ANR) consiste à valoriser séparément les différents actifs et engagements de la société, sans tenir compte de ses perspectives futures.

Cette méthode s'applique généralement dans un contexte de liquidation des actifs ou pour valoriser des sociétés financières ou de portefeuille qui ne correspond ni à la nature ni à la situation d'Eqdom. Par conséquent, l'approche patrimoniale a été écartée.

#### I.1.2 Méthode des comparables transactionnels

Cette méthode repose sur la valorisation d'une entreprise par référence à des multiples induits par des transactions significatives sur le capital de sociétés similaires (opérant dans le même secteur d'activité et présentant des caractéristiques financières et opérationnelles comparables).

La rareté des transactions précédentes, leur caractère minoritaire et la forte disparité de la nature des cibles ne permettent pas de considérer cette méthode comme pertinente pour Eqdom.

## I.2 Méthodes étudiées non retenues

### I.2.1 Méthode de transaction de référence

La méthode de transaction de référence consiste à valoriser une société sur la base des prix auxquels ont été réalisées des transactions récentes portant sur son capital.

La transaction de référence correspond au prix induit d'Eqdom, estimé sur la base des termes du Contrat de Cession d'Actions conclu dans le cadre de l'Acquisition. En appliquant le multiple de P/B induit des termes du Contrat d'Acquisition aux agrégats 2023 d'Eqdom, le prix de la transaction de référence d'Eqdom s'établit à 809,70 MAD par action.

Dans la mesure où la présente Offre vise les actions détenues par des actionnaires minoritaires, il conviendrait de tenir compte d'une décote estimée à 15%.

Sur cette base, la valeur par action d'Eqdom ressort à 688,25 MAD, soit une valorisation des fonds propres de près de 1 149,54 millions MAD.

Le prix de la transaction de référence ne saurait constituer une référence de valorisation pertinente dans la mesure où (i) ce prix intègre une prime de contrôle exclusif du fait de la participation majoritaire ainsi acquise et (ii) le vendeur a octroyé des garanties d'actifs et de passifs à l'acquéreur.

### I.2.2 Méthode des comparables boursiers

La méthode des comparables boursiers est une approche analogique consistant à appliquer aux agrégats financiers de la société à valoriser, les multiples observés sur un échantillon composé de sociétés opérant sur le même secteur d'activité, à savoir le secteur des sociétés de financement, et disposant de caractéristiques financières et opérationnelles comparables à Eqdom.

L'échantillon des sociétés sélectionnées comprend les sociétés de financement cotées en bourse et opérant au Maroc ou au Moyen-Orient.

Le multiple P/B (Price to Book) a été retenu dans le cadre de cette valorisation. Ce multiple mesure le rapport entre la valeur boursière des fonds propres et leur valeur inscrite au bilan.

Le tableau ci-dessous présente l'échantillon des comparables boursiers ainsi que le multiple P/B retenu pour la valorisation d'Eqdom :

Sociétés	Pays	Capitalisation boursière (MMAD) <sup>(1)</sup>	P/B 2023
Commercial Facilities Company	Kuwait	371	0,71x
Salafin	Maroc	170	1,94x
Finance House	EAU	159	0,88x
Al Omaniya Financial Services	Oman	135	0,78x
Société Maghrébine de Crédit-bail	Maroc	129	1,17x
Maroc Leasing	Maroc	111	1,00x
Bindar Trading and Investment Company	Jordanie	49	0,76x
<b>Moyenne</b>			<b>1,03x</b>

Sources : Capital IQ / Bourse de Casablanca - (1) Capitalisation boursière au 15 novembre 2024

L'application du multiple de P/B moyen aux fonds propres part du groupe 2023 d'Eqdom (soit 1 484 MMAD) fait ressortir une valeur par action de 920 MAD, soit une valorisation des fonds propres de 1 536 millions MAD.

### I.3 Méthodes retenues

#### I.3.1 Méthode du cours moyen pondéré

L'évaluation par le cours moyen pondéré est une méthode usuelle pour la détermination du prix par action d'une société cotée.

Cette méthode consiste en l'analyse de l'évolution des cours de l'action sur une période déterminée.

La méthode du cours moyen pondéré consiste à retenir comme valeur de l'action, le cours moyen pondéré sur la période de calcul la plus pertinente et adaptée au contexte de la société.

La pertinence de cette méthode repose sur l'efficacité du marché boursier d'une part et sur la liquidité du titre d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente le cours moyen pondéré de l'action Eqdom sur différentes périodes :

Période	Quantité échangée	Volume échangé (KMAD)	Cours moyen pondéré (MAD)
24 mois	251 078	268 448	1 070
12 mois	162 410	178 978	1 104
9 mois	93 988	107 464	1 145
6 mois	44 001	49 830	1 132
3 mois	12 937	14 180	1 094
1 mois	3 841	4 192	1 088
Spot au 15/11/2024	709	756	1 051

Sources : Bourse de Casablanca, Attijari Finances Corp. et SGMB (calcul des cours moyens pondérés sur la base du cours de clôture)

La valorisation retenue dans le cadre de la détermination du prix de l'Offre se base sur le cours moyen pondéré sur une période de 9 mois se terminant le 15 novembre 2024 afin de couvrir une période permettant de prendre en compte l'annonce de l'Acquisition d'actions SGMB intervenue en avril 2024.

Sur la base du cours moyen pondéré couvrant une période de 9 mois, la valeur par action d'Eqdom ressort à 1 145 MAD, soit une valorisation des fonds propres de 1 913 millions MAD.

### I.3.2 Méthode d'actualisation des flux futurs de dividendes distribuables (DDM)

Cette méthode est adaptée pour le cas particulier de la valorisation d'une société de financement. Elle consiste à actualiser des flux (ne constituant pas des flux de trésorerie) correspondant à l'écart entre :

- les fonds propres de base Tier 1 effectifs de la société de financement ;  
et
- les fonds propres de base Tier 1 théoriques tenant compte (i) du niveau minimum réglementaire du ratio Tier 1, tel que défini par Bank Al Maghrib<sup>7</sup>, et (ii) de la politique de gestion des risques de la Société Visée ciblant un ratio Tier 1 supérieur au seuil minimum réglementaire.

Cela traduit donc les flux futurs de dividendes distribuables par ladite société de financement en tenant compte des exigences réglementaires en matière de solvabilité.

La valeur des fonds propres correspond à la somme de :

- la valeur actualisée des flux futurs de dividendes distribuables sur un horizon explicite ;  
et
- la valeur terminale représentant la valeur de la société de financement au terme de l'horizon explicite. Elle est généralement déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini d'un flux normatif croissant à un taux  $g$ .

La valeur des fonds propres se calcule comme suit :

$$VFP = \sum_{i=1}^n \frac{FD_i}{(1 + CFP)^i} + \frac{VT}{(1 + CFP)^n}$$

Où :

**n** : Horizon explicite du business plan

**FD<sub>i</sub>** : Flux de dividendes distribuables sur l'horizon explicite du business plan

<sup>7</sup> Conformément aux dispositions de la circulaire n°14/G/2013 de Bank Al-Maghrib du 13 août 2013 relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit.

**VT** : Valeur terminale  
**CFP** : Taux d'actualisation correspondant au coût des fonds propres

La valeur terminale est estimée selon la méthode de Gordon Shapiro par la formule suivante :

$$VT = \frac{FN}{CFP - g}$$

Où :

**FN** : Flux normatif  
**g** : Taux de croissance à l'infini

Le taux d'actualisation correspondant au coût des fonds propres est calculé de la manière suivante :

$$CFP = Rf + \beta (Rm - Rf)$$

Le coût des fonds propres retenu pour l'actualisation des flux futurs de dividendes distribuables sur l'horizon explicite du business plan est déterminé comme suit :

Coût des fonds propres		
Rf	Taux sans risque au Maroc : Taux des bons du trésor 10 ans <sup>(1)</sup>	3,24%
$\beta$	Bêta <sup>(2)</sup>	1,01
Rm-Rf	Prime de risque du marché action au Maroc <sup>(3)</sup>	6,73%
<b>CFP</b>	<b>Coût des fonds propres</b>	<b>10,05%</b>

(1) Source : Attijari Global Research - Courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 12 novembre 2024.

(2) Source : Capital IQ – En raison de l'absence de comparables pertinents, le Bêta 5 ans retenu correspond à celui d'Eqdom.

(3) Moyenne de (i) la prime de risque du marché action au Maroc par sondage d'Attijari Global Research à Mai 2024 (5,6%) et de (ii) la prime de risque du marché action au Maroc de Société Générale Marocaine de Banques (7,85%).

Les flux futurs de dividendes distribuables découlent du business plan établi par les Initiateurs sur la période 2024-2028 et se présentent comme suit :

MMAD	2024 E*	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	Normatif
<b>Fonds propres de base Tier 1 - Théoriques</b>						
RWA (Risques Pondérés) (1)	7 718	7 648	7 843	8 059	8 189	8 189
Ratio Tier 1 - Cible (2)	13,0%	13,0%	13,0%	13,0%	13,0%	13,0%
Fonds propres de base Tier 1 - Théoriques (1)x(2)	1 003	994	1 020	1 048	1 065	1 065
<b>Dividendes distribuables</b>						
Fonds propres de base Tier 1 - Effectifs (3)	1 246	1 131	1 133	1 160	1 205	1 205
Fonds propres de base Tier 1 - Théoriques (4)	1 003	994	1 020	1 048	1 065	1 065
<b>Dividendes distribuables (3)-(4)</b>	<b>242</b>	<b>137</b>	<b>113</b>	<b>113</b>	<b>141</b>	<b>141</b>

(\*) Tenant compte du protocole d'accord signé avec les services de l'administration fiscale en date du 31 décembre 2024

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, Eqdom pilote son ratio Tier 1 sur la base d'un niveau cible, communiqué à Bank Al Maghrib, de 13,0%. Ce niveau est cohérent avec les niveaux historiques du ratio Tier 1 d'Eqdom qui restent nettement au-dessus du seuil minimum réglementaire.

Les encours clientèle et les Risques Pondérés d'Eqdom devraient afficher respectivement une croissance annuelle moyenne de près de 2,8% et 1,5% sur la période 2024-2028.

La valeur des fonds propres sur la base de cette méthode se présente comme suit :

	En MMAD
Somme des flux 2024-2028 actualisés	641
Valeur terminale actualisée	1 214
<b>Valeur des fonds propres</b>	<b>1 855</b>

La valeur terminale est déterminée sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 2,0%.

Sur la base de cette méthode, la valeur par action d'Eqdom ressort à 1 111 MAD, soit une valorisation des fonds propres de 1 855 millions MAD.

L'analyse de sensibilité de cette valorisation par rapport au taux d'actualisation se présente comme suit :

Taux d'actualisation	Valeur des fonds propres (MMAD)	Valeur action (MAD)
9,0%	2 088	1 250
9,5%	1 964	1 176
10,0%	1 855	1 111
10,5%	1 759	1 053
11,0%	1 674	1 002

La méthode d'actualisation des flux futurs de dividendes distribuables (DDM) est habituellement utilisée dans le cadre de transactions majoritaires.

Dans la mesure où (i) la valorisation par cette méthode découle d'un business plan reflétant la vision de l'actionnaire majoritaire, tenant compte de synergies futures avec Eqdom et (ii) la présente Offre vise les actions détenues par des actionnaires minoritaires, il conviendrait de tenir compte d'une décote estimée à 15%.

Sur cette base, la valeur par action d'Eqdom ressort à 944 MAD, soit une valorisation des fonds propres de 1 577 millions MAD.

## II. Synthèse de l'évaluation et éléments d'appréciation du prix

### II.1 Synthèse des valorisations

Le tableau ci-dessous présente la valorisation d'Eqdom selon les différentes méthodes appliquées :

Méthodes	Valeur des fonds propres (M MAD)	Valeur par actions (MAD)	Pondération
Cours moyen pondéré	1 913	1 145	50,0%
DDM	1 577	944	50,0%
<b>Moyenne pondérée</b>	<b>1 745</b>	<b>1 045</b>	<b>100,0%</b>

Une equi-pondération de 50% entre les deux principales méthodes de valorisation (cours moyen pondéré et DDM) a été considérée afin de tenir compte de la valeur fondamentale du titre d'une part, et de la perception du marché boursiers sur le titre Eqdom, d'autre part.

La méthode de transaction de référence et la méthode des comparables boursiers n'ont pas été retenues et sont présentées à titre indicatif.

La méthode des comparables boursiers n'a pas été retenue en raison de l'absence de comparables pertinents. En effet, l'échantillon retenu comprend une seule société de crédit à la consommation cotée au Maroc ayant un faible niveau de liquidité des titres au niveau de la bourse de Casablanca. Cet échantillon comprend également deux opérateurs marocains de crédit-bail dont l'activité est différente de celle d'Eqdom, ainsi que d'autres acteurs internationaux ayant des activités diversifiées et exposés sur des marchés différents de celui d'Eqdom.

Sur cette base, la valorisation du titre Eqdom ressort à 1 045 MAD par action, soit une valeur des fonds propres de 1 745 MMAD.

## II.2 Eléments d'appréciation du prix

Le tableau ci-dessous présente les primes induites entre le prix de l'Offre et les différentes méthodes de valorisation appliquées :

Méthodes	Valorisation par action (MAD)	Prix de l'Offre (MAD)	Prime entre prix de l'offre et valorisation
Cours moyen pondéré	1 145	1 045	-8,8%
DDM	944	1 045	10,7%
<b>Moyenne pondérée</b>	<b>1 045</b>	<b>1 045</b>	<b>0,0%</b>

Le tableau ci-dessous présente les primes/décotes induites entre le prix de l'Offre et le cours de bourse de l'action Eqdom :

Méthodes	Cours (MAD)	Prime / Décote
Cours au 15 novembre 2024	1 051	-0,6%
Cours moyen pondéré 9 mois	1 145	-8,8%

NB : Cours moyen pondéré sur une période de 9 mois à compter du 15 novembre 2024

Sur la base du prix de l'Offre de 1 045 MAD, les multiples P/B et P/E induits se présentent comme suit :

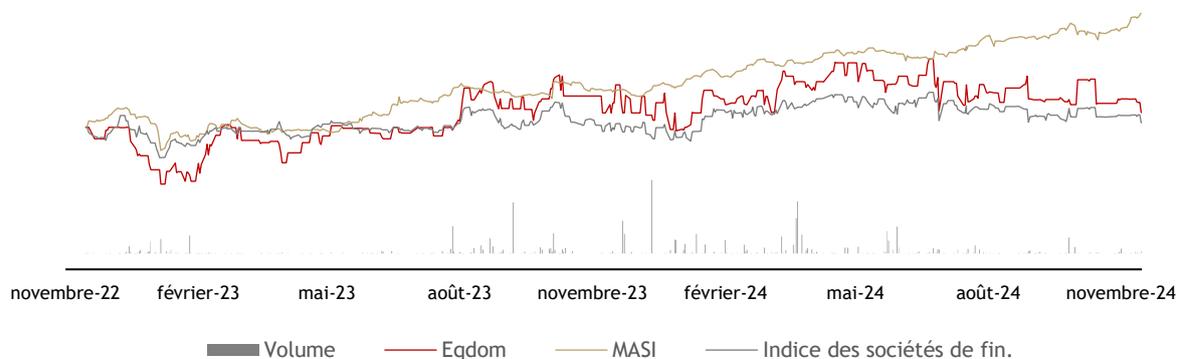
M MAD	
Valeur des fonds propres	1 745
Fonds propres part du groupe au 31 décembre 2023	1 484
Résultat net part du groupe au 31 décembre 2023	89
Price to Book (P/B) induit	1,18x
Price Earnings (P/E) induit	19,71x

Sources : Attijari Finances Corp.et SGMB, sur la base des publications d'Eqdom

### III. Evolution du cours boursier du titre Eqdom

L'évolution historique du cours de l'action Eqdom au niveau de la Bourse de Casablanca se présente comme suit sur la période allant du 15 novembre 2022 au 15 novembre 2024.

#### Evolution du cours de l'action Eqdom, de l'indice bancaire et du MASI entre le 15 novembre 2022 et le 15 novembre 2024 (Base 100)



Source : Bourse de Casablanca

La performance de l'action Eqdom, ainsi que celle de l'indice MASI sur les 24 derniers mois (du 15 novembre 2022 au 15 novembre 2024) se présente comme suit :

Période	Du	Au	Performance Eqdom	Performance MASI
1 mois	15/10/2024	15/11/2024	-2,9%	+6,6%
3 mois	15/08/2024	15/11/2024	-7,6%	+7,1%
6 mois	15/05/2024	15/11/2024	-9,8%	+10,7%
9 mois	15/02/2024	15/11/2024	-2,7%	16,8%
12 mois	15/11/2023	15/11/2024	-3,1%	+24,9%
24 mois	15/11/2022	15/11/2024	+5,1%	+40,5%

Source : Bourse de Casablanca

---

## **Partie V. Modalités de l'Offre**

## I. Calendrier de l'Offre

Étapes	Date
1. Émission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'Offre	03 mars 2025
2. Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'Information visée par l'AMMC	03 mars 2025
3. Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à l'Offre	04 mars 2025
4. Publication de la Note d'Information par les Initiateurs dans un journal d'annonces légales	05 mars 2025
5. Ouverture de la durée de l'Offre	11 mars 2025
6. Clôture de la durée de l'Offre	24 mars 2025
7. Réception par la Bourse de Casablanca des ordres d'apports des titres collectés, à travers l'outil OCS, avant 12h00	25 mars 2025
8. Centralisation et consolidation des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	26 mars 2025
9. Envoi d'un état récapitulatif des ordres d'apports de titres à l'AMMC	27 mars 2025
10. Remise par la Bourse de Casablanca des résultats de l'Offre aux collecteurs d'ordres	28 mars 2025
11. - Enregistrement de l'Offre en bourse - Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif aux résultats de l'Offre	04 avril 2025
12. Publication par les Initiateurs des résultats de l'Offre dans un journal d'annonces légales	09 avril 2025
13. Règlement livraison de l'Offre	09 avril 2025

## II. Modalités de participation à l'Offre

### II.1 Durée de l'Offre

L'Offre portera sur une durée de 10 jours de bourse, du 11 au 24 mars 2025 inclus.

Les Initiateurs s'engagent à maintenir l'Offre ouverte pendant une durée minimale de 10 jours de Bourse à compter de son ouverture.

### II.2 Bénéficiaires

La présente Offre s'adresse à tous les détenteurs des actions Eqdom, à l'exception des Initiateurs ainsi que du RCAR, de la CIMR et de la SCR.

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'Offre devront remettre aux collecteurs d'ordres les documents suivants :

- un ordre de vente dûment horodaté et émargé par l'actionnaire cédant et par l'organisme collecteur d'ordres ;
- une attestation de blocage des actions apportées (fournie par les teneurs de comptes) ; et
- un justificatif d'identité.

L'ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'Offre.

---

### II.3 Remise des ordres de vente

Les actionnaires souhaitant apporter les titres à la présente Offre sont invités à remettre à leurs sociétés de bourse ou à leurs banques contre accusé de réception, pendant toute la durée de l'Offre tel que figurant sur le calendrier, un ordre de vente conforme au modèle annexé à la présente note d'information.

L'ordre de vente doit être signé par le propriétaire même des actions ou par un tiers dûment mandaté et présentant une procuration dûment signée et légalisée par le propriétaire desdites actions.

Les ordres de vente au nom des enfants mineurs et des personnes majeures juridiquement incapables peuvent être exécutés par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire peut passer l'ordre de vente pour le compte du client dont il gère le portefeuille à condition de disposer d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse en ce sens.

Les actionnaires pourront apporter leurs actions à travers les ordres de vente par l'intermédiaire d'un tiers à condition que celui-ci fournisse une procuration dûment signée et légalisée.

Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

Les ordres de vente peuvent être révoqués pendant toute la durée de l'Offre tel que figurant sur le calendrier.

### II.4 Attestation de blocage des actions apportées

Une attestation de blocage des actions apportées devra être jointe à l'ordre de vente par les personnes physiques ou morales apportant leurs actions. Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de délivrance de l'attestation de blocage des actions concernées par cet ordre de vente et jusqu'à la date de règlement livraison. Leur ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'Offre. L'attestation de blocage devra être fournie par les teneurs de comptes et devra comporter :

- Le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines résidentes ou non résidentes, le numéro de titre de séjour pour les personnes physiques étrangères résidentes au Maroc ou le numéro de passeport pour les personnes physiques étrangères non-résidentes ;
- Le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales de droit marocain ou de tout autre document faisant foi dans le pays d'origine et accepté par l'organisme chargé de l'intermédiation pour les personnes morales étrangères, ou le numéro d'agrément du Fonds Commun de Placement (FCP) ;
- Les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport dans le cadre de la présente Offre.

---

## II.5 Identification des apporteurs d'actions

Les actionnaires apportant leurs actions dans le cadre de la présente Offre devront justifier leur identité en présentant les documents ci-dessous.

Les organismes collecteurs d'ordre devront obtenir une copie du document qui justifie l'identité de l'apporteur des actions et la joindre à l'ordre de vente.

Catégorie	Documents à joindre
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
Incapables majeurs	Justificatif légal valable
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et en plus, pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), numéro du registre de commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent
Personnes morales marocaines (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce
Personnes physiques résidents marocains	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidents non marocains	Photocopie de la carte de résident
Ressortissants marocains	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques non-résidents non marocains	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document

## II.6 Commissions

Toutes les commissions relatives à la présente Offre, incluant les commissions d'intermédiation, de la Bourse de Casablanca et du règlement livraison, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires, apportant leurs actions à l'Offre, demeureront à leur charge.

Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

La commission de la Bourse de Casablanca s'élève à 0,1% hors taxes<sup>8</sup>. Le taux de TVA en vigueur pour ce type de transactions est de 10%.

---

<sup>8</sup> Les taux sont applicables au montant de la transaction

---

### **III. Modalités de traitement des ordres**

#### **III.1 Centralisation et consolidation des ordres**

La structure du fichier de centralisation des ordres, établie par la Bourse de Casablanca, sera transmise par celle-ci aux collecteurs d'ordres demandeurs.

Les collecteurs d'ordres doivent transmettre le 25 mars 2025 avant 12h00 à la Bourse de Casablanca, à travers l'outil de centralisation des souscriptions (OCS), l'ensemble des ordres d'apport de titres recueillis dans le cadre de l'opération.

La Bourse de Casablanca procédera par la suite à la centralisation et la consolidation des différents fichiers d'ordres de vente.

Le 28 mars 2025, la Bourse de Casablanca communiquera aux collecteurs d'ordres les résultats de l'Offre.

#### **III.2 Enregistrement de l'Offre**

Sur la base des actions présentées, l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions relatives à l'Offre sera effectué le 04 avril 2025 par Sogécapital Bourse pour le compte de SGMB (côté acheteur), ainsi que toutes les sociétés de bourse (côté vendeurs).

Les organismes collecteurs d'ordre n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement des transactions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront informer la société de bourse choisie par écrit avec copie la Bourse de Casablanca, et ce, avant le début de la durée de l'offre.

#### **III.3 Règlement / livraison**

Le règlement et la livraison des actions Eqdom seront réalisés le 09 avril 2025. Ils s'effectueront selon les procédures en vigueur.

#### **III.4 Publication des résultats de l'Offre**

Les résultats de l'Offre seront publiés par la Bourse de Casablanca le 04 avril 2025, ainsi que dans un journal d'annonces légales par les Initiateurs de l'Offre au plus tard le 09 avril 2025.

#### **III.5 Modalités d'annulation des ordres**

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions de participation et d'identification prévues au niveau de la présente note d'information seront frappées de nullité.

---

## **Partie VI.      Initiateurs de l'Offre**

---

## I. Identification des Initiateurs

Saham Finances, SGMB et Investima sont les initiateurs de la présente Offre, agissant de concert au titre de l'article 10 de la Loi 26-03.

### I.1 Renseignements à caractère général de Saham Finances

---

<b>Dénomination sociale</b>	Saham Finances
<b>Siège social</b>	Hay Plateau, angle boulevard Abdelmoumen et rue Murillo, 5ème étage, Casablanca, Maroc
<b>Téléphone</b>	+212.(0)5.22.64.75.10
<b>Fax</b>	+212.(0)5.22.64.75.11
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Numéro du Registre de Commerce</b>	409787 – Casablanca
<b>Date d'immatriculation</b>	3 août 2018
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Capital social au 30/06/2024</b>	1 232 825 100 MAD composé de 12 328 251 actions d'une valeur nominale de 100 MAD
<b>Activité</b>	Holding de participation ayant pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger, la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, opérant dans divers secteurs.

---

### I.2 Renseignements à caractère général de SGMB

---

<b>Dénomination sociale</b>	Société Générale Marocaine de Banques
<b>Siège social</b>	55, Bd Abdelmoumen 20 100 Casablanca
<b>Téléphone</b>	+212.(0)5.22.43.88.88
<b>Fax</b>	+212.(0)5.22.29.88.09
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée
<b>Numéro du Registre de Commerce</b>	28987 – Casablanca
<b>Date d'immatriculation</b>	23 janvier 1964
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Capital social au 30/06/2024</b>	2 152 500 000 MAD composé de 20 500 000 actions d'une valeur nominale de 105 MAD
<b>Activité</b>	L'activité de SGMB se concentre autour de trois grands métiers :

---

- 
- Les réseaux de détail et les services financiers ;
  - Les gestions d'actifs, services et investisseurs ;
  - La banque de financement et investissement.
- 

### I.3 Renseignements à caractère général d'Investima

---

<b>Dénomination sociale</b>	Investima
<b>Siège social</b>	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca, Maroc
<b>Téléphone</b>	+212.(0)5.22.43.86.11
<b>Fax</b>	+212.(0)5.22.29.88.09
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Numéro du Registre de Commerce</b>	32607 – Casablanca
<b>Date d'immatriculation</b>	26 septembre 1974
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Capital social au 30/06/2024</b>	105 000 000 MAD composé de 1 050 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD
<b>Activité</b>	Holding de participation ayant pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger, la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, opérant dans divers secteurs, ainsi que l'achat de valeurs mobilières, la gestion du portefeuille acquis et l'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets financiers, touristiques et immobiliers.

---

Les Initiateurs agissent de concert dans le cadre de l'Offre au titre de l'article 10 de la Loi 26-03.

## II. Informations sur les Initiateurs

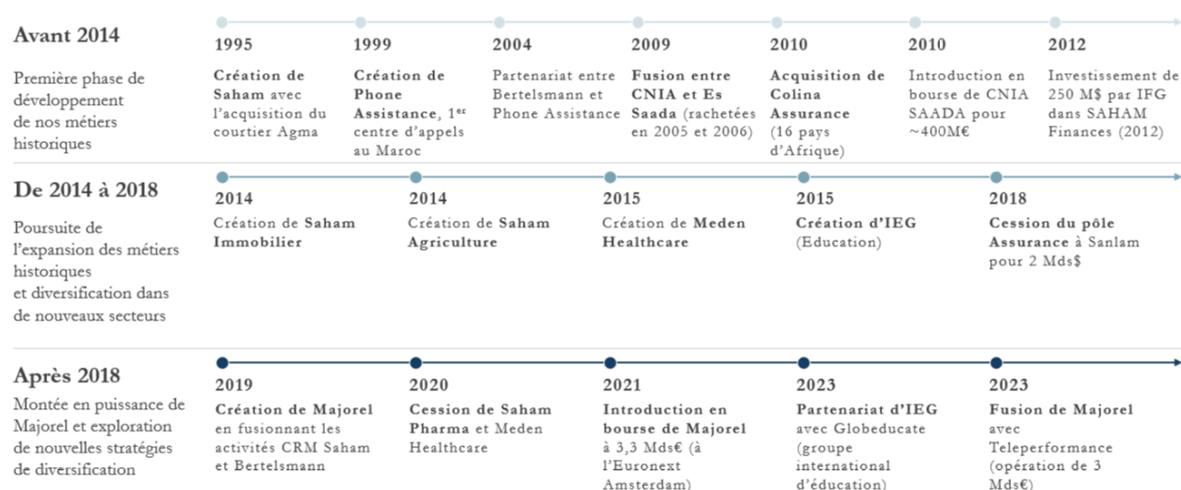
### II.1 Informations relatives à Saham Finances

#### II.1.1 Appartenance de Saham Finances à Saham

Saham Finances est une holding de participation détenue directement et indirectement à près de 100% par Monsieur Moulay Hafid Elalamy. Elle est dirigée par Monsieur Moulay Hafid Elalamy en qualité de Président Directeur Général et par Monsieur Moulay M'hamed Elalamy en qualité de Directeur Général Délégué.

Saham Finances est l'entité juridique qui détient 57,67% du capital de Société Générale Marocaine de Banques.

## Principales étapes de développement de Saham



Source : Saham

Aujourd'hui, les investissements de Saham sont structurés autour de cinq métiers :

- **Banque et Assurance** : Présent au Maroc depuis 1913, SGMB s'est solidement établi en tant qu'acteur financier majeur au service de l'économie nationale, grâce à son modèle éprouvé de banque universelle et à des synergies fructueuses avec ses filiales spécialisées, offrant des produits et services diversifiés (financement, conseil, activités de marchés, etc.).

L'activité assurance est portée par La Marocaine Vie, compagnie spécialisée dans l'assurance de personnes (prévoyance, santé, épargne et retraite complémentaire).

- **Expérience client et BPO** : avec le Groupe Bertelsmann, Saham a créé Majorel en 2019, un des leaders du secteur. Majorel a fusionné avec Teleperformance (entreprise du CAC40) à fin 2023 et Saham en est devenu un actionnaire de référence. Teleperformance est le leader mondial de l'industrie de l'expérience client et BPO avec plus de 500 000 collaborateurs (8<sup>e</sup> employeur mondial) et un chiffre d'affaires de 8,3 milliards d'euros en 2023.
- **Immobilier** : Saham Immobilier est une entité dédiée au développement de projets immobiliers d'envergure novateurs au Maroc avec 176 hectares en développement à Casablanca.
- **Agriculture** : Medjool Star opère dans une des plus grandes fermes de palmiers dattiers Mejhoul au monde, plantée en 2015, entrée en production en 2021 avec une unité de conditionnement aux standards internationaux.
- **Education** : International Education Group a développé un réseau de 10 écoles aux Pays-Bas, au Maroc et en Ethiopie avant le partenariat avec Globeducate en 2023 (un leader mondial en éducation K12).

En plus de ces investissements, Saham opère une Fondation d'utilité publique depuis 2017 qui œuvre pour l'égalité des chances. Cette fondation se distingue notamment par son programme de suivi médical des enfants scolarisés, visant à prévenir le risque de décrochage scolaire.

## II.1.2 Structure de l'actionnariat de Saham Finances

La structure d'actionnariat de Saham Finances se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	11 446 478	92,8475%	92,8475%
IDEATION SA	881 674	7,15166%	7,15166%
Monsieur Moulay M'phamed ELALAMY	50	0,00041%	0,00041%
Madame Amina DIOURI	48	0,00039%	0,00039%
Monsieur Mohamed EL MARZOUQI	1	0,00001%	0,00001%
<b>Total</b>	<b>12 328 251</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Saham Finances

## II.1.3 Présentation des comptes sociaux de Saham Finances

Le bilan social de Saham Finances a évolué comme suit sur la période 2021 à Juin 2024 :

Actif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/23
<b>Immobilisations en non valeurs</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-100%</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>Immobilisation incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
Terrains	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Constructions	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Matériel de transport	-	1	2	n.a	>100%	1	-32%
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	-	-	-	n.a	n.a	0	n.a
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>n.a</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>1</b>	<b>-31%</b>
Prêts immobilisés	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Autres créances financières	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Titres de participation	0	3	243	>100%	>100%	243	0%
Autres titres immobilisés	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>Immobilisation financières</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>243</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>243</b>	<b>0%</b>
<b>Stocks</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
Clients et comptes rattachés	-	0	-	n.a	-100%	-	n.a
Personnel	-	-	-	n.a	n.a	0	n.a
Etat	6	8	10	45%	23%	12	26%
Comptes d'associés	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Autres débiteurs	0	126	0	>100%	-100%	0	0%
Compte de régularisation Actif	-	0	0	n.a	>100%	2	>100%
<b>Créances de l'Actif Circulant</b>	<b>6</b>	<b>134</b>	<b>10</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-93%</b>	<b>15</b>	<b>50%</b>
<b>Titres valeurs de placement</b>	<b>-</b>	<b>511</b>	<b>603</b>	<b>n.a</b>	<b>18%</b>	<b>2 099</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Ecart de conversion actif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>-100%</b>
Banques, TG et CCP	2	14	2	>100%	-88%	1	-61%
Caisses, règles d'avances et accreditifs	-	-	0	n.a	n.a	0	>100%
<b>Trésorerie Actif</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-88%</b>	<b>1</b>	<b>-61%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8</b>	<b>663</b>	<b>860</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>30%</b>	<b>2 359</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : Saham Finances

Passif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/23
Capital social ou personnel	56	56	56	0%	0%	1 233	>100%
Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Ecart de réévaluation	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Réserve légale	-	-	30	n.a	n.a	28	-7%
Autres réserves	-	-	567	n.a	n.a	-	-100%
Report à nouveau	(136)	(187)	-	-38%	>100%	-	n.a
Résultats nets en instance d'affectation	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Résultat net de l'exercice	(51)	784	35	>100%	-96%	18	-50%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(131)</b>	<b>653</b>	<b>688</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>5%</b>	<b>1 278</b>	<b>86%</b>
<b>Capitaux propres assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>Provisions durables pour risques et charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	1	3	2	>100%	-27%	5	>100%
Clients créditeurs, avances et acomptes	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Personnel	-	-	2	n.a	n.a	1	-32%
Organismes sociaux	-	-	0	n.a	n.a	0	71%
Etat	0	3	1	>100%	-78%	1	56%
Comptes d'associés	138	-	57	-100%	n.a	1 071	>100%
Autres créances	0	3	110	>100%	>100%	0	-100%
Comptes de régularisation passif	0	0	0	-24%	-26%	0	-42%
Autres provisions pour risques et charges	-	-	0	n.a	n.a	-	-100%
<b>Dettes du passif circulant</b>	<b>139</b>	<b>9</b>	<b>172</b>	<b>-93%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>1 078</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Ecart de conversion-passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-100%</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
Banques, (solde créditeurs)	-	-	-	n.a	n.a	3	n.a
<b>Trésorerie passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>3</b>	<b>n.a</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8</b>	<b>663</b>	<b>860</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>30%</b>	<b>2 359</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : Saham Finances

Le compte de produits et charges social de Saham Finances a évolué comme suit sur la période 2021 à Juin 2024 :

CPC - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2023	Juin 2024	Var. S1 24/S1 23
Ventes de biens et services produits	2	-	-	-100%	n.a	-	-	n.a
Chiffre d'affaires	2	-	-	-100%	n.a	-	-	n.a
Autres produits d'exploitation	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Reprises d'exploitation : transfert de charges	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-100%</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
Achats consommés de matières et fournitures	-	-	-	n.a	n.a	-	0	n.a
Autres charges externes	6	4	4	-27%	-14%	1	17	>100%
Impôts et taxes	0	0	0	-57%	>100%	0	0	60%
Charges de personnel	-	-	5	n.a	n.a	2	4	>100%
Autres charges d'exploitation	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Dotations d'exploitation	0	0	0	83%	71%	0	0	>100%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>-25%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>	<b>(9)</b>	<b>-2%</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>(3)</b>	<b>(21)</b>	<b>&lt;-100%</b>
Produits des titres de participation et autres	-	824	-	n.a	-100%	-	-	n.a
Gains de change	0	1	0	>100%	-79%	0	0	-95%
Intérêts et autres produits financiers	0	1	13	>100%	>100%	1	37	>100%
Reprises financières : transfert charges	101	-	33	-100%	n.a	33	1	-96%
<b>Produits financiers</b>	<b>101</b>	<b>826</b>	<b>47</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-94%</b>	<b>34</b>	<b>39</b>	<b>13%</b>
Charges d'intérêts	0	0	0	-11%	-48%	0	0	-39%
Pertes de changes	47	-	1	-100%	n.a	1	0	-99%
Dotations financières	-	33	1	n.a	-96%	13	-	-100%
<b>Charges Financières</b>	<b>47</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>-28%</b>	<b>-93%</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>54</b>	<b>793</b>	<b>44</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-94%</b>	<b>21</b>	<b>39</b>	<b>87%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>50</b>	<b>788</b>	<b>35</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-96%</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>1%</b>
Autres produits non courants	-	0	0	n.a	>100%	(0)	(0)	<-100%
Produits de cessions d'immobilisations	1	-	-	-100%	n.a	-	1	n.a
Reprises non courantes ; transferts de charges	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>Produits non courants</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>(0)</b>	<b>1</b>	<b>&gt;100%</b>
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	102	-	-	-100%	n.a	-	0	n.a
Autres charges courantes	0	0	0	-16%	-20%	0	0	>100%
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>Charges non courantes</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>	<b>-20%</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>(101)</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>47%</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>(51)</b>	<b>788</b>	<b>35</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-96%</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>2%</b>
Impôts sur les bénéfices	0	3	0	>100%	-99%	0	0	>100%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(51)</b>	<b>784</b>	<b>35</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-96%</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>1%</b>

Source : Saham Finances

---

## II.1.4 Principaux événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Il convient de relever les événements suivants, survenus depuis la clôture des comptes de l'exercice 2023 :

### Accord conclu entre le Groupe Société Générale et Saham Finances pour la cession de Société Générale Marocaine de Banques

Société Générale et Saham Finances ont signé le 11 avril 2024 un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession par Société Générale de la participation détenue dans Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales<sup>9</sup> au profit de Saham Finances. Le contrat d'acquisition des titres de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) par Saham Finances a été signé pour un montant de 700 millions d'euros.

Société Générale et Saham Finances ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients « Corporate » de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour Saham Finances, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du groupe Société Générale.

L'Acquisition a été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

L'Acquisition a été finalisée le 3 décembre 2024.

### Autres événements :

- Augmentations de capital social de Saham Finances, passant de 56 213 600 MAD à 1 232 825 100 MAD (à travers une première augmentation de capital de 604 287 600 MAD le 11/03/2024 et une deuxième de 572 323 900 MAD le 29/03/2024) ;
- Avance en comptes d'associés de M. Moulay Hafid ELALAMY pour 1 014 MMAD.

## II.2 Informations relatives à SGMB

### II.2.1 Description des activités de SGMB

Présent au Maroc depuis 1913, SGMB est un groupe financier privé résolument engagé dans une stratégie de développement pérenne et durable, menée au service de l'économie nationale pour contribuer à la croissance du pays et accompagner sa dynamique de bancarisation.

SGMB s'est solidement établi en tant qu'acteur financier majeur grâce à son modèle éprouvé de banque universelle et à des synergies fructueuses avec ses filiales spécialisées. La banque offre une multitude de produits diversifiés à travers plusieurs lignes métiers incluant la bancassurance, les financements, le crédit immobilier, le conseil, le crédit à la consommation, l'affacturage, le cash management, les activités de marchés, etc.

A fin 2023, SGMB compte plus de 3 600 collaborateurs, près de 350 agences, plus de 1,4 million de clients et 16 filiales spécialisées<sup>10</sup>.

SGMB occupe le 5<sup>ème</sup> rang des banques marocaines en termes de positionnement par la taille de ses crédits, à fin 2023, et également par celle de ses ressources. Au niveau des encours de crédits et de dépôts, SGMB occupe une part de marché respectivement de 7,2% et de 6,2%, à fin 2023, grâce à sa présence sur l'ensemble des marchés de clientèle : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels.

---

<sup>9</sup> Principales entités régulées au Maroc incluses dans le périmètre de cession : Société Générale Marocaine de Banques dont le nom commercial est Société Générale Maroc, Société d'équipement Domestique et Ménagier « EQDOM » (Financements Spécialisés), La Marocaine Vie (Assurance), Société Générale de Leasing au Maroc (Financements Spécialisés), Investima SA (Banque), Sogecapital Gestion (Société Financière), Sogecapital Placement (Société De Portefeuille), Sogecapital Bourse (Intermédiation boursière).

<sup>10</sup> Source : SGMB

Entre filières centrales et filières commerciales, l'organisation de SGMB répond à un double enjeu :

- Être agile, pour capter les opportunités de croissance en particulier dans le digital, réagir rapidement aux attentes du marché, et favoriser de nouveaux modes de travail et d'interactions, sources d'innovation ;
- Faire jouer à plein les synergies entre les métiers et filiales spécialisées.

Le modèle organisationnel en place repose sur des principes directeurs s'appuyant sur des niveaux de délégations clairs de bout en bout sur chaque activité de la banque, des obligations de résultat et de transparence sur l'exercice des délégations, une coopération efficace entre les entités, un bon niveau de fluidité dans la prise de décision et les arbitrages.

A fin juin 2024, SGMB est organisé autour de :

- Un Directoire, assurant un pilotage collégial de la stratégie de la banque, comprenant 4 membres : le Président du Directoire et 3 Directeurs Généraux ;
- 9 « Services Units » intervenant en tant que filières centrales et jouant un rôle normatif, de contrôle et de mutualisation sur l'ensemble de la région Maroc (banque et filiales) ;
- 9 « Business Units », responsables du périmètre de leur activité de façon transversale, elles interviennent ainsi tant au niveau des décisions et de l'activité commerciale (développement du PNB et du fonds de commerce, maîtrise du coût du risque) que de l'exécution au quotidien (qualité des opérations, satisfaction clients, ...) ;
- 4 « Délégations Régionales ».

SGMB consolide son engagement envers ses clients à travers ses filiales spécialisées qui sont toutes des acteurs de premier plan dans leurs secteurs respectifs.

#### Périmètre de consolidation de SGMB au 30/06/2024 :

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00%	50,00%	Intégration globale
SOGEFONCIERE	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale

Source : SGMB

## II.2.2 Structure de l'actionnariat de SGMB

La structure d'actionnariat de SGMB se présente comme suit au 31/12/2024 :

Actionnaires	Nombre de titres détenues*	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
Saham Finances	11 823 400 <sup>11</sup>	57,67%	57,67%
Groupe Deveco Sous	5 644 794	27,54%	27,54%
Patrimoine Gestion et Placements	661 764	3,23%	3,23%
Hakam Abdellatif Finance	473 480	2,31%	2,31%
Finam	239 416	1,17%	1,17%
Mad Invest	219 379	1,07%	1,07%
Mekouar Mouna	151 682	0,74%	0,74%
Mekouar Aziza	121 434	0,59%	0,59%
Mekouar Malika	121 434	0,59%	0,59%
Cheddadi Naima EP Mekouar	106 366	0,52%	0,52%
Divers autres actionnaires	936 851	4,56%	4,56%
<b>Total</b>	<b>20 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : SGMB (\*) Chaque action donne un droit de vote

## II.2.3 Présentation des comptes sociaux de SGMB

Le bilan social de SGMB a évolué comme suit sur la période 2021 - juin 2024 :

Actif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/23
<b>1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>3 019</b>	<b>5 629</b>	<b>1 491</b>	<b>86%</b>	<b>-74%</b>	<b>1 330</b>	<b>-11%</b>
<b>2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>5 431</b>	<b>6 097</b>	<b>11 759</b>	<b>12%</b>	<b>93%</b>	<b>13 337</b>	<b>13%</b>
. A vue	1 455	1 867	2 529	28%	35%	4 059	60%
. A terme	3 976	4 230	9 230	6%	>100%	9 279	1%
<b>3. Créances sur la clientèle</b>	<b>70 619</b>	<b>78 826</b>	<b>78 195</b>	<b>12%</b>	<b>-1%</b>	<b>75 939</b>	<b>-3%</b>
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	23 995	32 653	28 451	36%	-13%	26 451	-7%
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	17 785	16 358	20 611	-8%	26%	19 497	-5%
. Crédits et financements participatifs immobiliers	23 227	24 147	24 708	4%	2%	25 390	3%
. Autres crédits et financements participatifs	5 612	5 668	4 425	1%	-22%	4 601	4%
<b>4. Créances acquises par affacturage</b>	<b>2 491</b>	<b>2 255</b>	<b>1 905</b>	<b>-9%</b>	<b>-16%</b>	<b>1 778</b>	<b>-7%</b>
<b>5. Titres de transaction et de placement</b>	<b>9 813</b>	<b>2 008</b>	<b>2 198</b>	<b>-80%</b>	<b>9%</b>	<b>3 321</b>	<b>51%</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	9 740	1 979	2 181	-80%	10%	3 304	51%
. Autres titres de créance	8	2	-	-72%	-100%	-	n.a
. Certificats de SUKUK	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Titres de propriété	65	27	17	-58%	-37%	17	0%
<b>6. Autres actifs</b>	<b>1 144</b>	<b>1 131</b>	<b>1 169</b>	<b>-1%</b>	<b>3%</b>	<b>1 417</b>	<b>21%</b>
<b>7. Titres d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>7 894</b>	<b>6 945</b>	<b>n.a</b>	<b>-12%</b>	<b>5 879</b>	<b>-15%</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	7 894	6 945	n.a	-12%	5 879	-15%
. Autres titres de créance	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Certificats de SUKUK	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>8. Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>2 237</b>	<b>2 218</b>	<b>2 381</b>	<b>-1%</b>	<b>7%</b>	<b>2 386</b>	<b>0%</b>

<sup>11</sup> Dont huit (8) actions de fonction pour les membres du conseil de surveillance désignés sur proposition de Société Générale qui ont également été acquises par Saham Finances le 3 décembre 2024 au moyen d'un bulletin de transfert distinct.

. Participation dans les entreprises liées	1 688	1 692	1 812	0%	7%	1 811	0%
. Autres titres de participation et emplois assimilés	549	526	569	-4%	8%	576	1%
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>9. Créances subordonnées</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>10. Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>11. Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>12. Immobilisations données en Ijara</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>13. Immobilisations incorporelles</b>	<b>915</b>	<b>1 076</b>	<b>1 229</b>	<b>18%</b>	<b>14%</b>	<b>1 270</b>	<b>3%</b>
<b>14. Immobilisations corporelles</b>	<b>1 063</b>	<b>1 066</b>	<b>1 049</b>	<b>0%</b>	<b>-2%</b>	<b>1 030</b>	<b>-2%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>96 733</b>	<b>108 202</b>	<b>108 322</b>	<b>12%</b>	<b>0%</b>	<b>107 688</b>	<b>-1%</b>

Source : SGMB

Passif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/23
<b>1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	-	-	<b>103</b>	n.a	n.a	-	<b>-100%</b>
<b>2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>2 343</b>	<b>9 428</b>	<b>7 842</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-17%</b>	<b>9 029</b>	<b>15%</b>
. A vue	517	842	638	63%	-24%	677	6%
. A terme	1 826	8 586	7 204	>100%	-16%	8 352	16%
<b>3. Dépôts de la clientèle</b>	<b>68 243</b>	<b>71 710</b>	<b>72 572</b>	<b>5%</b>	<b>1%</b>	<b>71 200</b>	<b>-2%</b>
. Comptes à vue créditeurs	50 759	53 714	54 371	6%	1%	53 573	-1%
. Comptes d'épargne	10 130	10 212	10 197	1%	0%	10 226	0%
. Dépôts à terme	4 270	4 217	3 836	-1%	-9%	3 658	-5%
. Autres comptes créditeurs	3 084	3 567	4 168	16%	17%	3 745	-10%
<b>4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>15%</b>	<b>-21%</b>	<b>2</b>	<b>-40%</b>
<b>5. Titres de créance émis</b>	<b>7 872</b>	<b>8 342</b>	<b>8 076</b>	<b>6%</b>	<b>-3%</b>	<b>6 523</b>	<b>-19%</b>
. Titres de créance négociables émis	7 872	8 342	8 076	6%	-3%	6 523	-19%
. Emprunts obligataires émis	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres titres de créance émis	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>6. Autres passifs</b>	<b>2 801</b>	<b>3 046</b>	<b>3 069</b>	<b>9%</b>	<b>1%</b>	<b>3 943</b>	<b>28%</b>
<b>7. Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 334</b>	<b>1 368</b>	<b>1 656</b>	<b>3%</b>	<b>21%</b>	<b>1 722</b>	<b>4%</b>
<b>8. Provisions réglementées</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>9. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>10. Dettes subordonnées</b>	<b>2 132</b>	<b>1 631</b>	<b>1 635</b>	<b>-23%</b>	<b>0%</b>	<b>1 636</b>	<b>0%</b>
<b>11. Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar reçus</b>	<b>213</b>	<b>201</b>	<b>213</b>	<b>-5%</b>	<b>6%</b>	<b>267</b>	<b>25%</b>
<b>12. Écarts de réévaluation</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>13. Réserves et primes liées au capital</b>	<b>8 782</b>	<b>9 290</b>	<b>9 908</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>	<b>10 590</b>	<b>7%</b>
<b>14. Capital</b>	<b>2 153</b>	<b>2 153</b>	<b>2 153</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>2 153</b>	<b>0%</b>
<b>15. Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>16. Report à nouveau (+/-)</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>17. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>18. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>857</b>	<b>1 028</b>	<b>1 092</b>	<b>20%</b>	<b>6%</b>	<b>623</b>	<b>-43%</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>96 733</b>	<b>108 202</b>	<b>108 322</b>	<b>12%</b>	<b>0%</b>	<b>107 688</b>	<b>-1%</b>

Le compte de produits et charges social de SGMB a évolué comme suit sur la période 2021 à Juin 2024 :

CPC - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Jun 2023	Jun 2024	Var. S1 24/S1 23
<b>I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>5 418</b>	<b>5 581</b>	<b>6 298</b>	<b>3%</b>	<b>13%</b>	<b>3 201</b>	<b>3 285</b>	<b>3%</b>
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	138	156	366	13%	>100%	158	209	32%
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 509	3 426	3 765	-2%	10%	1 836	1 866	2%
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	181	190	155	5%	-18%	83	89	7%
4.Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	216	219	219	1%	0%	214	253	18%
5.Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
6.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
7.Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
8.Commissions sur prestations de service	649	687	731	6%	6%	353	370	5%
9.Autres produits bancaires	724	903	1 063	25%	18%	556	497	-11%
10.Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	0	0	0	>100%	20%	0	0	-45%
<b>II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 060</b>	<b>1 160</b>	<b>1 475</b>	<b>9%</b>	<b>27%</b>	<b>715</b>	<b>693</b>	<b>-3%</b>
11.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	59	128	246	>100%	92%	100	129	30%
12.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	246	212	372	-14%	76%	165	199	20%
13.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	352	276	287	-22%	4%	139	140	1%
14.Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
15.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
16.Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
17.Autres charges bancaires	400	540	567	35%	5%	309	222	-28%
18.Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	4	4	4	12%	5%	2	4	52%
<b>III.PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>4 358</b>	<b>4 421</b>	<b>4 823</b>	<b>1%</b>	<b>9%</b>	<b>2 486</b>	<b>2 591</b>	<b>4%</b>
19.Produits d'exploitation non bancaire	162	167	142	3%	-15%	79	60	-25%
20.Charges d'exploitation non bancaire	57	58	65	1%	12%	35	38	10%
<b>IV.CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 343</b>	<b>2 367</b>	<b>2 382</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>1 196</b>	<b>1 212</b>	<b>1%</b>
21.Charges de personnel	1 134	1 130	1 101	0%	-3%	546	545	0%
22.Impôts et taxes	53	50	47	-5%	-5%	22	19	-16%
23.Charges externes	847	837	841	-1%	0%	437	436	0%
24.Autres charges générales d'exploitation	15	17	15	16%	-10%	9	6	-33%
25.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	295	332	378	12%	14%	182	206	13%
<b>V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>2 383</b>	<b>1 951</b>	<b>2 691</b>	<b>-18%</b>	<b>38%</b>	<b>1 018</b>	<b>1 308</b>	<b>28%</b>
26.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 800	1 710	1 646	-5%	-4%	858	1 100	28%
27.Pertes sur créances irrécouvrables	418	209	650	-50%	>100%	72	141	94%
28.Autres dotations aux provisions	165	31	395	-81%	>100%	88	67	-24%
<b>VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>1 521</b>	<b>1 337</b>	<b>2 065</b>	<b>-12%</b>	<b>54%</b>	<b>770</b>	<b>906</b>	<b>18%</b>
29.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 366	1 310	1 891	-4%	44%	746	895	20%

30.Récupérations sur créances amorties	18	10	23	-45%	>100%	7	10	46%
31.Autres reprises de provisions	137	18	151	-87%	>100%	17	1	-95%
<b>VII.RÉSULTAT COURANT</b>	<b>1 257</b>	<b>1 550</b>	<b>1 892</b>	<b>23%</b>	<b>22%</b>	<b>1 086</b>	<b>999</b>	<b>-8%</b>
32.Produits non courants	22	21	88	-6%	>100%	10	11	5%
33.Charges non courantes	57	94	202	66%	>100%	42	65	56%
<b>VIII.RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 223</b>	<b>1 477</b>	<b>1 778</b>	<b>21%</b>	<b>20%</b>	<b>1 054</b>	<b>945</b>	<b>-10%</b>
34.Impôts sur les résultats	365	449	686	23%	53%	337	322	-5%
<b>IX.RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>857</b>	<b>1 028</b>	<b>1 092</b>	<b>20%</b>	<b>6%</b>	<b>717</b>	<b>623</b>	<b>-13%</b>

Source : SGMB

## II.2.4 Présentation des comptes consolidés de SGMB

Le bilan consolidé de SGMB a évolué comme suit sur la période 2021 à juin 2024 :

Actif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/23
Caisse et banques centrales	3 020	5 629	1 389	86%	-75%	1 332	-4%
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 641	2 557	2 736	-3%	7%	3 861	41%
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 146	2 067	2 216	-4%	7%	3 325	50%
- Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	495	490	520	-1%	6%	536	3%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Prêts et créances sur les EC et assimilés au coût amorti	2 614	2 458	7 270	-6%	>100%	10 495	44%
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	87 933	95 481	94 308	9%	-1%	92 010	-2%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Titres au coût amorti	7 722	7 895	6 945	2%	-12%	5 879	-15%
Actifs d'impôts courants	793	844	1 014	6%	20%	690	-32%
Actifs d'impôts différés	1 789	1 839	1 800	3%	-2%	1 832	2%
Comptes de régularisation et actifs divers	665	690	469	4%	-32%	935	99%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Participations dans les entreprises mises en équivalence	446	476	431	7%	-9%	493	15%
Immeubles de placement	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Immobilisations corporelles	2 089	2 105	2 261	1%	7%	2 309	2%
Immobilisations incorporelles	882	1 054	1 280	19%	21%	1 269	-1%
Écarts d'acquisition	292	292	292	0%	0%	292	0%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>110 885</b>	<b>121 319</b>	<b>120 195</b>	<b>9%</b>	<b>-1%</b>	<b>121 396</b>	<b>1%</b>

Source : SGMB

Passif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/23
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	42	34	31	-20%	-9%	27	-12%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	42	34	31	-20%	-9%	27	-12%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 310	10 111	8 656	>100%	-14%	9 903	14%
Dettes envers la clientèle	69 468	72 729	73 554	5%	1%	72 533	-1%
Titres de créance émis	15 057	14 370	13 729	-5%	-4%	13 483	-2%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Passifs d'impôt exigible	1 166	1 280	1 744	10%	36%	1 337	-23%
Passifs d'impôt différé	736	776	774	5%	0%	771	0%
Comptes de régularisation et autres passifs	4 512	4 328	3 689	-4%	-15%	5 091	38%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Provisions	1 284	1 213	1 163	-6%	-4%	1 173	1%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 882	2 006	1 635	-30%	-19%	1 636	0%
Capitaux propres	13 429	14 472	15 221	8%	5%	15 441	1%
Capital et réserves liées	10 934	11 443	12 061	5%	5%	12 743	6%
Réserves consolidées	1 661	1 772	1 757	7%	-1%	2 023	15%
- Part du groupe	983	1 108	1 088	13%	-2%	1 359	25%
- Part des minoritaires	678	664	670	-2%	1%	663	-1%
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	41	n.a	n.a	41	0%
-Part du groupe	-	-	41	n.a	n.a	41	0%
-Part des minoritaires	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Résultat de l'exercice	834	1 258	1 362	51%	8%	635	-53%
-Part du groupe	815	1 206	1 317	48%	9%	593	-55%
-Part des minoritaires	19	52	44	>100%	-14%	42	-5%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>110 885</b>	<b>121 319</b>	<b>120 195</b>	<b>9%</b>	<b>-1%</b>	<b>121 396</b>	<b>1%</b>

Source : SGMB

Le compte de produits et charges consolidé de SGMB a évolué comme suit sur la période 2021 à Juin 2024 :

CPC - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Jun 2023	Jun 2024	Var. S1 24/S1 23
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	4 741	4 576	5 084	-3%	11%	2 494	2 611	5%
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	1 054	1 016	1 283	-4%	26%	602	696	16%
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>3 687</b>	<b>3 560</b>	<b>3 801</b>	<b>-3%</b>	<b>7%</b>	<b>1 892</b>	<b>1 915</b>	<b>1%</b>
+ Commissions (produits)	1 502	1 730	1 926	15%	11%	969	914	-6%
+ Commissions (Charges)	226	323	388	43%	20%	213	121	-43%
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 276</b>	<b>1 407</b>	<b>1 538</b>	<b>10%</b>	<b>9%</b>	<b>755</b>	<b>792</b>	<b>5%</b>
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible a la vente	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>70</b>	<b>91</b>	<b>111</b>	<b>29%</b>	<b>23%</b>	<b>60</b>	<b>82</b>	<b>37%</b>
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	50	31	77	-39%	>100%	37	58	56%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	20	60	35	>100%	-42%	22	23	4%
<b>+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	1	2	4	15%	>100%	1	0	-41%
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste va	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
+/- Produits nets des activités d'assurance	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
+Produits des autres activités	203	206	192	2%	-7%	106	69	-35%
- Charges des autres activités	126	69	72	-46%	5%	42	38	-9%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 111</b>	<b>5 197</b>	<b>5 574</b>	<b>2%</b>	<b>7%</b>	<b>2 772</b>	<b>2 820</b>	<b>2%</b>
- Charges générales d'exploitation	2 230	2 218	2 258	-1%	2%	1 150	1 110	-3%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	331	346	414	5%	19%	190	225	19%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 549</b>	<b>2 632</b>	<b>2 902</b>	<b>3%</b>	<b>10%</b>	<b>1 432</b>	<b>1 485</b>	<b>4%</b>
- Coût du risque de crédit Résultat d'exploitation	1 216	729	663	-40%	-9%	318	477	50%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 333</b>	<b>1 903</b>	<b>2 239</b>	<b>43%</b>	<b>18%</b>	<b>1 114</b>	<b>1 008</b>	<b>-10%</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	49	53	56	8%	4%	31	30	-1%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	33	0	(36)	-99%	<-100%	0	0	-14%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition Résultat avant impôts	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a

<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 415</b>	<b>1 957</b>	<b>2 258</b>	<b>38%</b>	<b>15%</b>	<b>1 145</b>	<b>1 038</b>	<b>-9%</b>
- Impôts sur les résultats	581	700	897	20%	28%	403	403	0%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>834</b>	<b>1 258</b>	<b>1 362</b>	<b>51%</b>	<b>8%</b>	<b>742</b>	<b>635</b>	<b>-14%</b>
<b>Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)</b>	<b>19</b>	<b>52</b>	<b>44</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-14%</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>11%</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>815</b>	<b>1 206</b>	<b>1 317</b>	<b>48%</b>	<b>9%</b>	<b>704</b>	<b>593</b>	<b>-16%</b>

Source : SGMB

## II.2.5 Principaux événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Il convient de relever les événements survenus depuis la clôture des comptes de l'exercice 2023 suivants :

### Accord conclu entre le Groupe Société Générale et Saham Finances pour la cession de Société Générale Marocaine de Banques

Société Générale et Saham Finances ont signé le 11 avril 2024 un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession par Société Générale de la participation détenue dans Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales<sup>12</sup> au profit de Saham Finances.

Société Générale et Saham Finances ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients « Corporate » de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour Saham Finances, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du groupe Société Générale.

L'Acquisition a été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

L'Acquisition a été finalisée le 3 décembre 2024.

### Cession de la participation du Groupe Société Générale dans Investima à SGMB

Le Groupe Société Générale a cédé à SGMB le 02/12/2024 les actions qui lui appartiennent dans Investima, soit 109 561 actions représentant 10,43% du capital, des droits de vote et des droits financiers d'Investima.

La signature du contrat de cession a été autorisée par le Conseil de Surveillance, conformément à la procédure décrite à l'article 97 de la loi n°17-95 et à l'article 15 des statuts de SGMB.

## II.3 Informations relatives à Investima

### II.3.1 Description des activités d'Investima

Investima, filiale de SGMB, est une société d'investissement créée en 1974 qui vise à accompagner la PME marocaine affichant un potentiel de développement intéressant et une gestion saine dans ses différents cycles de vie en jouant un rôle de Capital Investisseur à travers des prises de participations financières minoritaires. L'entreprise profite du réseau de SGMB ainsi que de son expertise en conseil financier.

<sup>12</sup> Principales entités régulées au Maroc incluses dans le périmètre de cession : Société Générale Marocaine de Banques dont le nom commercial est Société Générale Maroc, Société d'équipement Domestique et Ménager « EQDOM » (Financements Spécialisés), La Marocaine Vie (Assurance), Société Générale de Leasing au Maroc (Financements Spécialisés), Investima SA (Banque), Sogecapital Gestion (Société Financière), Sogecapital Placement (Société De Portefeuille), Sogecapital Bourse (Intermédiation boursière).

### II.3.2 Structure de l'actionnariat d'Investima

La structure d'actionnariat d'Investima se présente comme suit au 05 janvier 2025 :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
SGMB	614 016	58,48%	58,48%
Naima CHEDDADI	95 429	9,09%	9,09%
Société DEVECO SOUSS	46 707	4,45%	4,45%
Société Patrimoine de gestion et Placement	31 221	2,97%	2,97%
Mohamed CHAKIB MEKOUAR	29 689	2,83%	2,83%
Société FILACOM	26 015	2,48%	2,48%
Société Centrale de Réassurances (SCR)	20 814	1,98%	1,98%
Société MOBIGEN	20 814	1,98%	1,98%
Ounejjar M'ZALI	18 340	1,75%	1,75%
Autres actionnaires	146 955	14,00%	14,00%
<b>Total</b>	<b>1 050 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : Investima

### II.3.3 Présentation des comptes sociaux d'Investima<sup>13</sup>

Le bilan social d'Investima a évolué comme suit sur la période 2021 à Juin 2024 :

Actif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/ 23
<b>Immobilisations en non valeurs</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>Immobilisation incorporelles</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>Immobilisation corporelles</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Prêts immobilisés	0	0	0	0%	0%	0	0%
Autres créances financières	0	0	-	0%	-100%	-	n.a
Titres de participation	138	139	138	1%	-1%	127	-8%
Autres titres immobilisés	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>Immobilisation financières</b>	<b>138</b>	<b>139</b>	<b>138</b>	<b>1%</b>	<b>-1%</b>	<b>127</b>	<b>-8%</b>
Ecart de conversion actif	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>Stocks</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0%	0%	-	-100%
Etat	9	9	8	-1%	-10%	8	0%
Comptes d'associés	0	0	0	0%	-2%	1	>100%
Autres débiteurs	0	0	8	0%	>100%	10	29%
Compte de régularisation Actif	2	6	0	>100%	-100%	0	-64%
<b>Créances de l'Actif Circulant</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>37%</b>	<b>4%</b>	<b>19</b>	<b>21%</b>
<b>Titres valeurs de placement</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>0%</b>	<b>-1%</b>	<b>36</b>	<b>1%</b>
Banques, TG et CCP	14	12	12	-14%	1%	19	58%
<b>Trésorerie Actif</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>-14%</b>	<b>1%</b>	<b>19</b>	<b>58%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>198</b>	<b>201</b>	<b>201</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>200</b>	<b>0%</b>

Source : Investima

<sup>13</sup> Les comptes annuels ont fait l'objet d'un audit par le Commissaire aux Comptes d'Investima. Les comptes semestriels, quant à eux, n'ont pas fait l'objet d'un examen limité de la part dudit Commissaire aux Comptes.

Passif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/ 23
Capital social ou personnel	105	105	105	0%	0%	105	0%
Prime d'émission, de fusion, d'apport	22	22	22	0%	0%	22	0%
Ecart de réévaluation	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Réserve légale	11	11	11	0%	0%	11	0%
Réserve d'investissement	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
Autres réserves	1	1	1	0%	0%	1	0%
Report à nouveau	49	49	49	1%	0%	49	0%
Résultats nets en instance d'affectation	-	-	-	n.a	n.a	8	n.a
Résultat net de l'exercice	5	6	8	39%	25%	(0)	<-100%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>192</b>	<b>195</b>	<b>196</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>196</b>	<b>0%</b>
<b>Capitaux propres assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>Provisions durables pour risques et charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	4	4	3	-4%	-38%	2	-28%
Etat	0	0	0	-80%	-4%	0	>100%
Autres créanciers	-	1	-	n.a	-100%	0	n.a
<b>Dettes du passif circulant</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>14%</b>	<b>-48%</b>	<b>2</b>	<b>-13%</b>
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>2</b>	<b>0%</b>
<b>Ecart de conversion-passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>Trésorerie passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>198</b>	<b>201</b>	<b>201</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>200</b>	<b>0%</b>

Source : Investima

Le compte de produits et charges social d'Investima a évolué comme suit sur la période 2021 à Juin 2024 :

CPC - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2023	Juin 2024	Var. S1 24/ S1 23
Autres produits d'exploitation	0	0	0	30%	0%	0	0	0%
Reprises d'exploitation : transfert de charges	-	-	0	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30%</b>	<b>55%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Achats revendus de fournitures	-	0	0	n.a	>100%	0	0	20%
Autres charges externes	4	5	4	2%	-16%	2	0	-83%
Impôts et taxes	0	0	0	0%	0%	0	0	-50%
Autres charges d'exploitation	1	1	1	0%	-13%	3	0	-89%
Dotations d'exploitation	-	-	0	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2%</b>	<b>-11%</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>-86%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>0%</b>	<b>15%</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	<b>-88%</b>
Produits des titres de participation et autres	10	10	13	6%	30%	6	11	86%
Intérêts et autres produits financiers	0	-	-	-100%	n.a	-	-	n.a
Reprises financières : transfert charges	30	25	24	-19%	-3%	-	-	n.a

<b>Produits financiers</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>37</b>	<b>-14%</b>	<b>7%</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>86%</b>
Charges d'intérêts	0	-	-	-100%	n.a	-	-	n.a
Pertes de changes	-	-	0	n.a	n.a	-	-	n.a
Dotations financières	25	24	22	-3%	-7%	-	11	n.a
<b>Charges Financières</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>-3%</b>	<b>-7%</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>n.a</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>-30%</b>	<b>37%</b>	<b>6</b>	<b>(0)</b>	<b>&lt;-100%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>-45%</b>	<b>81%</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>&lt;-100%</b>
Autres produits non courants	2	1	0	-68%	-65%	0	1	>100%
Reprises non courantes; transferts de charges	0	0	-	-100%	-100%	-	-	n.a
<b>Produits non courants</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-68%</b>	<b>-65%</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>&gt;100%</b>
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	6	0	2	-100%	>100%	-	-	n.a
Autres charges courantes	0	0	0	-87%	>100%	0	0	>100%
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	2	-	-	-100%	n.a	-	-	n.a
<b>Charges non courantes</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>-100%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>(6)</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>38%</b>	<b>25%</b>	<b>1</b>	<b>(0)</b>	<b>&lt;-100%</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	-25%	-22%	0	0	68%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>39%</b>	<b>25%</b>	<b>1</b>	<b>(0)</b>	<b>&lt;-100%</b>

Source : Investima

### II.3.4 Principaux événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Il convient de relever les événements survenus depuis la clôture des comptes de l'exercice 2023 suivants :

#### Cession de Société Générale Marocaine de Banques (actionnaire d'Investima) à Saham Finances

Société Générale et Saham Finances ont signé le 11 avril 2024 un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession par Société Générale de la participation détenue dans Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales<sup>14</sup> au profit de Saham Finances.

Société Générale et Saham Finances ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients « Corporate » de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour Saham Finances, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du groupe Société Générale.

L'Acquisition a été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

L'Acquisition a été finalisée le 3 décembre 2024.

#### Cession de la participation du Groupe Société Générale dans Investima à SGMB

Le Groupe Société Générale a cédé à SGMB le 02/12/2024 les actions qui lui appartiennent dans Investima, soit 109 561 actions représentant 10,43% du capital, des droits de vote et des droits financiers d'Investima.

La signature du contrat de cession a été autorisée par le Conseil de Surveillance, conformément à la procédure décrite à l'article 97 de la loi n°17-95 et à l'article 15 des statuts de SGMB.

<sup>14</sup> Principales entités régulées au Maroc incluses dans le périmètre de cession : Société Générale Marocaine de Banques dont le nom commercial est Société Générale Maroc, Société d'équipement Domestique et Ménager « EQDOM » (Financements Spécialisés), La Marocaine Vie (Assurance), Société Générale de Leasing au Maroc (Financements Spécialisés), Investima SA (Banque), Sogecapital Gestion (Société Financière), Sogecapital Placement (Société De Portefeuille), Sogecapital Bourse (Intermédiation boursière).

### III. Présentation d'Eqdom

#### III.1 Présentation de l'activité d'Eqdom

##### III.1.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	127, angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Téléphone	+212.(0)5.22.25.99.99
Fax	+212.(0)5.22.25.00.06
Site web	<a href="http://www.EQDOM.ma">www.EQDOM.ma</a>
Adresse mail	<a href="mailto:communication@EQDOM.co.ma">communication@EQDOM.co.ma</a>
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration, de droit privé marocain
Capital social au 30/06/2024	167 025 000 dirhams, divisé en 1 670 250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune
Date de constitution	2 septembre 1974
Durée de vie	99 ans, à compter du jour de la constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts
Numéro d'inscription au registre de commerce	32775 – Casablanca
Exercice social	L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre
Objet social (article 3 des statuts)	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens meubles, notamment tous biens électroménagers, cycles et cyclomoteurs, mobiliers et bureautique ;</li><li>▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens ou services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être,</li><li>▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales ;</li><li>▪ La Location avec Option d'Achat (LOA) ;</li><li>▪ Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets.</li></ul> <p>Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire.</p> <p>Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.</p>

<b>Documents juridiques</b>	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège d'EQDOM : 127, Bd Zerktouni, Casablanca
<b>Liste des textes législatifs et réglementaires applicables</b>	<p>Par sa forme juridique, EQDOM est régie par la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>De par son activité, EQDOM est régie par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.</p> <p>De par sa cotation en bourse, EQDOM est soumise aux dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;</li> <li>▪ Loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs ;</li> <li>▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;</li> <li>▪ Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée ;</li> <li>▪ Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016) ;</li> <li>▪ Loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ;</li> <li>▪ Loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;</li> <li>▪ Circulaires de l'AMMC ;</li> <li>▪ Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de financement et aux conseillers en investissement.</li> </ul> <p>De par ses émissions de BSF, EQDOM est soumise aux dispositions de la loi n° 35-94 relatives à certains titres de créances négociables tels que modifiés et complétés.</p>
<b>Régime fiscal</b>	Le régime fiscal d'EQDOM est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (37% en 2022, 37,75% en 2023 et 38,50% en 2024) et à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA).
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	Tribunal de commerce de Casablanca

Source : Eqdom

### III.1.2 Activité d'Eqdom

EQDOM est une filiale cotée de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) qui détient, au 30 juin 2024, 53,72% du capital social de la société.

EQDOM est aujourd'hui la quatrième société de crédit à la consommation au Maroc, avec une part de marché en termes d'encours à 14% à fin 2023. La clientèle d'EQDOM est composée de fonctionnaires, de retraités des différentes caisses de retraites, des employés des organismes conventionnés, des salariés des organismes non conventionnés, des professions libérales, des commerçants, des artisans et des professionnels de transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs).

L'entreprise propose un panel de services diversifié incluant :

- **Auto crédit classique** : Le crédit auto classique s'adresse aux personnes souhaitant financer leur véhicule de manière classique. Il permet d'emprunter en vue de financer l'acquisition d'un véhicule
- **Auto crédit classique voitures d'occasion** : Le crédit auto classique voitures d'occasion s'adresse aux personnes souhaitant financer leur véhicule d'occasion de manière classique. Il permet d'emprunter en vue de financer l'acquisition d'un véhicule d'occasion.
- **LOA (location avec option d'achat)** : Il s'agit d'une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Le locataire du bien ou l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.
- **Prêts personnels** : Le prêt personnel ou crédit direct, appelé généralement prêt non affecté, est proposé directement par la société de crédit ou par son correspondant agréé. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.
- **Crédit équipement domestique** : Le crédit équipement domestique est un prêt affecté accordé en vue de l'achat d'un bien d'équipement domestique.

L'ensemble de ces produits sont commercialisés via un réseau de distribution directe avec 18 agences présentes dans les principales villes du Maroc ainsi que 100 intermédiaires agréés actifs et 193 entreprises conventionnées actives.

Eqdom détient la société Loste, à hauteur de 97,00%, qui est chargée de la gestion des contrats d'assurance DIT<sup>15</sup> ou VIT<sup>16</sup> contractés par les clients d'Eqdom lors de la mise en place des dossiers de crédit.

### III.1.3 Actionnariat d'Eqdom

Au 30 juin 2024, la structure d'actionnariat d'Eqdom se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	% des droits de vote
SGMB	897 241	53,72%	53,72%
RCAR	169 962	10,18%	10,18%
CIMR	100 605	6,02%	6,02%
SCR	86 518	5,18%	5,18%
INVESTIMA	51 812	3,10%	3,10%
PATRIMOINE GESTION ET PLACEMENT	23 995	1,44%	1,44%
SANLAM MAROC	6 397	0,38%	0,38%
Autres actionnaires	333 720	19,98%	19,98%
<b>Total</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Eqdom

<sup>15</sup> Décès et Invalidité Totale

<sup>16</sup> Vol, Incendie et Tierce

## III.2 Principaux faits marquants survenus depuis la clôture du dernier exercice

Il convient de relever les événements survenus depuis la clôture des comptes de l'exercice 2023 suivants :

### Cession de Société Générale Marocaine de Banques (actionnaire d'Eqdom) à Saham Finances

Société Générale et Saham Finances ont signé le 11 avril 2024 un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession par Société Générale de la participation détenue dans Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales<sup>17</sup> au profit de Saham Finances.

L'Acquisition a été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

L'Acquisition a été finalisée le 3 décembre 2024.

La réalisation de l'Acquisition a entraîné l'acquisition indirecte par Saham Finances des titres détenus par SGMB et Investima dans le capital d'Eqdom.

L'Offre conjointe a été déposée par Saham Finances, SGMB et Investima, en leur qualité d'Initiateurs et agissant de concert conformément à l'article 10 de la Loi 26-03, à la suite de la réalisation de l'Acquisition.

## III.3 Informations financières

### III.3.1 Présentation des comptes sociaux d'Eqdom

Le bilan social d'Eqdom a évolué comme suit sur la période 2021 à juin 2024 :

Actif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/23
<b>1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-22%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>1</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>118</b>	<b>107</b>	<b>112</b>	<b>-10%</b>	<b>5%</b>	<b>108</b>	<b>-3%</b>
. A vue	118	107	112	-10%	5%	108	-3%
. A terme	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>3. Créances sur la clientèle</b>	<b>6 117</b>	<b>5 630</b>	<b>5 502</b>	<b>-8%</b>	<b>-2%</b>	<b>5 567</b>	<b>1%</b>
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	5 686	5 243	5 220	-8%	0%	5 296	1%
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Crédits et financements participatifs immobiliers	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres crédits et financements participatifs	432	387	282	-10%	-27%	271	-4%
<b>4. Créances acquises par affacturage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>5. Titres de transaction et de placement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>-100%</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres titres de créance	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Titres de propriété	-	-	80	n.a	n.a	-	-100%
<b>6. Autres actifs</b>	<b>924</b>	<b>862</b>	<b>863</b>	<b>-7%</b>	<b>0%</b>	<b>836</b>	<b>-3%</b>
<b>7. Titres d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres titres de créance	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>8. Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>2</b>	<b>0%</b>
<b>9. Créances subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>

<sup>17</sup> Principales entités régulées au Maroc incluses dans le périmètre de cession : Société Générale Marocaine de Banques dont le nom commercial est Société Générale Maroc, Société d'équipement Domestique et Ménager « EQDOM » (Financements Spécialisés), La Marocaine Vie (Assurance), Société Générale de Leasing au Maroc (Financements Spécialisés), Investima SA (Banque), Sogecapital Gestion (Société Financière), Sogecapital Placement (Société De Portefeuille), Sogecapital Bourse (Intermédiation boursière).

<b>10. Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>2 236</b>	<b>2 132</b>	<b>2 342</b>	<b>-5%</b>	<b>10%</b>	<b>2 553</b>	<b>9%</b>
<b>11. Immobilisations incorporelles</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>62</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>	<b>68</b>	<b>10%</b>
<b>12. Immobilisations corporelles</b>	<b>49</b>	<b>45</b>	<b>41</b>	<b>-9%</b>	<b>-8%</b>	<b>40</b>	<b>-3%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 497</b>	<b>8 834</b>	<b>9 005</b>	<b>-7%</b>	<b>2%</b>	<b>9 175</b>	<b>2%</b>

Source : Eqdom

<b>Passif - en MMAD</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Var. 22/21</b>	<b>Var. 23/22</b>	<b>Juin 2024</b>	<b>Var. S1 24/23</b>
<b>1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>76</b>	<b>67</b>	<b>126</b>	<b>-13%</b>	<b>90%</b>	<b>64</b>	<b>-49%</b>
<b>2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>274</b>	<b>1 160</b>	<b>2 299</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>98%</b>	<b>1 398</b>	<b>-39%</b>
. A vue	133	217	243	63%	12%	394	62%
. A terme	141	944	2 056	>100%	>100%	1 004	-51%
<b>3. Dépôts de la clientèle</b>	<b>1 637</b>	<b>1 374</b>	<b>1 378</b>	<b>-16%</b>	<b>0%</b>	<b>1 473</b>	<b>7%</b>
. Comptes à vue créditeurs	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Comptes d'épargne	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Dépôts à terme	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres comptes créditeurs	<b>1 637</b>	<b>1 374</b>	<b>1 378</b>	<b>-16%</b>	<b>0%</b>	<b>1 473</b>	<b>7%</b>
<b>4. Titres de créance émis</b>	<b>5 560</b>	<b>4 151</b>	<b>3 161</b>	<b>-25%</b>	<b>-24%</b>	<b>4 251</b>	<b>35%</b>
. Titres de créance négociables émis	5 560	4 151	3 161	-25%	-24%	4 251	35%
. Emprunts obligataires émis	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres titres de créance émis	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>5. Autres passifs</b>	<b>398</b>	<b>499</b>	<b>451</b>	<b>25%</b>	<b>-10%</b>	<b>432</b>	<b>-4%</b>
<b>6. Provisions pour risques et charges</b>	<b>106</b>	<b>114</b>	<b>122</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>111</b>	<b>-9%</b>
<b>7. Provisions réglementées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>8. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>9. Dettes subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
10. Écarts de réévaluation	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
11. Réserves et primes liées au capital	806	806	806	0%	0%	806	0%
<b>12. Capital</b>	<b>167</b>	<b>167</b>	<b>167</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>167</b>	<b>0%</b>
<b>13. Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
14. Report à nouveau (+/-)	438	406	406	-7%	0%	404	0%
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>16. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>35</b>	<b>91</b>	<b>90</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-2%</b>	<b>70</b>	<b>-22%</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>9 497</b>	<b>8 834</b>	<b>9 005</b>	<b>-7%</b>	<b>2%</b>	<b>9 175</b>	<b>2%</b>

Source : Eqdom

Le compte de produits et charges social d'Eqdom a évolué comme suit sur la période 2021 à Juin 2024 :

CPC- En MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2023	Juin 2024	Var. S1 24/S1 23
<b>I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 058</b>	<b>1 913</b>	<b>1 831</b>	<b>-7%</b>	<b>-4%</b>	<b>934</b>	<b>952</b>	<b>2%</b>
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	-	-	-100%	n.a	-	-	n.a
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	536	524	489	-2%	-7%	243	242	-1%
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
4.Produits sur titres de propriété	25	22	19	-10%	-13%	19	18	-7%
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 416	1 290	1 245	-9%	-3%	626	650	4%
6.Commissions sur prestations de service	77	67	67	-13%	0%	36	43	20%
7.Autres produits bancaires	3	10	10	>100%	7%	10	0	-98%
<b>II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 487</b>	<b>1 331</b>	<b>1 286</b>	<b>-10%</b>	<b>-3%</b>	<b>641</b>	<b>671</b>	<b>5%</b>
8.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	12	13	69	1%	>100%	25	26	5%
9.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	141	132	90	-6%	-32%	47	60	26%
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 333	1 184	1 123	-11%	-5%	567	581	3%
12.Autres charges bancaires	1	2	4	87%	63%	2	4	>100%
<b>III.PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>571</b>	<b>582</b>	<b>545</b>	<b>2%</b>	<b>-6%</b>	<b>293</b>	<b>281</b>	<b>-4%</b>
13.Produits d'exploitation non bancaire	0	0	2	3%	>100%	0	1	>100%
14.Charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>IV.CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>247</b>	<b>279</b>	<b>287</b>	<b>13%</b>	<b>3%</b>	<b>145</b>	<b>148</b>	<b>2%</b>
15.Charges de personnel	90	87	97	-3%	12%	50	47	-6%
16.Impôts et taxes	2	2	2	-8%	5%	2	2	-32%
17.Charges externes	141	171	171	21%	0%	85	87	2%
18.Autres charges générales d'exploitation	3	4	1	42%	-80%	-	4	n.a
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	11	15	15	34%	3%	7	8	8%
<b>V.RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>325</b>	<b>303</b>	<b>261</b>	<b>-7%</b>	<b>-14%</b>	<b>148</b>	<b>135</b>	<b>-9%</b>
<b>VI.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>427</b>	<b>457</b>	<b>537</b>	<b>7%</b>	<b>18%</b>	<b>185</b>	<b>215</b>	<b>16%</b>
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	336	285	380	-15%	33%	149	141	-6%
21.Pertes sur créances irrécouvrables	24	104	112	>100%	8%	33	72	>100%
22.Dotations aux provisions pour risques et charges	67	68	45	1%	-33%	3	2	-22%
23.Autres dotations aux provisions	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>VII.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>204</b>	<b>320</b>	<b>421</b>	<b>57%</b>	<b>32%</b>	<b>133</b>	<b>175</b>	<b>31%</b>
28.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	159	246	372	55%	51%	121	156	29%
27.Récupérations sur créances amorties	16	14	15	-16%	7%	6	7	11%
26.Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations incorp. & corporelles	29	-	-	-100%	n.a	-	-	n.a
25.Reprises de provisions pour risques et charges	-	61	35	n.a	-43%	6	12	89%

24. Autres reprises de provisions	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>VIII. RÉSULTAT COURANT</b>	<b>101</b>	<b>166</b>	<b>145</b>	<b>64%</b>	<b>-13%</b>	<b>96</b>	<b>95</b>	<b>-1%</b>
25. Produits non courants	-	0	19	n.a	>100%	2	6	>100%
26. Charges non courantes	5	10	17	88%	64%	6	6	-1%
<b>IX. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>96</b>	<b>156</b>	<b>147</b>	<b>63%</b>	<b>-6%</b>	<b>91</b>	<b>94</b>	<b>3%</b>
27. Impôts sur les résultats	61	65	57	7%	-12%	24	25	1%
28. Contribution pour l'appui à la cohésion sociale	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>X. RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>35</b>	<b>91</b>	<b>90</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-2%</b>	<b>67</b>	<b>70</b>	<b>4%</b>

Source : Eqdom

### III.3.2 Présentation des comptes consolidés d'Eqdom

Le bilan consolidé d'Eqdom a évolué comme suit sur la période 2021 à Juin 2024 :

Actif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/23
<b>1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>13</b>	<b>91%</b>
<b>2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>118</b>	<b>107</b>	<b>112</b>	<b>-10%</b>	<b>5%</b>	<b>108</b>	<b>-3%</b>
. A vue	118	107	112	-10%	5%	108	-3%
. A terme	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>3. Créances sur la clientèle</b>	<b>6 117</b>	<b>5 630</b>	<b>5 502</b>	<b>-8%</b>	<b>-2%</b>	<b>5 567</b>	<b>1%</b>
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	5 686	5 243	5 220	-8%	0%	5 296	1%
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Crédits et financements participatifs immobiliers	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres Crédits	432	387	282	-10%	-27%	271	-4%
<b>4. Opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>1 377</b>	<b>1 356</b>	<b>1 489</b>	<b>-2%</b>	<b>10%</b>	<b>1 606</b>	<b>8%</b>
<b>5. Créances acquises par affacturage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>6. Titres de transaction et de placement</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>85</b>	<b>-21%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>5</b>	<b>-94%</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres titres de créance	13	10	85	-21%	>100%	5	-94%
. Titres de propriété	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>7. Autres actifs</b>	<b>103</b>	<b>222</b>	<b>291</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>31%</b>	<b>264</b>	<b>-9%</b>
<b>8. Titres d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres titres de créance	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>9. Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>10. Titres mis en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
. Entreprises à caractère financier	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres entreprises	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>11. Créances subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>12. Immobilisations incorporelles</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>62</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>	<b>68</b>	<b>10%</b>
<b>13. Immobilisations corporelles</b>	<b>49</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>-9%</b>	<b>-8%</b>	<b>40</b>	<b>-3%</b>
<b>14. Ecarts d'acquisition</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7 829</b>	<b>7 428</b>	<b>7 589</b>	<b>-5%</b>	<b>2%</b>	<b>7 671</b>	<b>1%</b>

Source : Eqdom

Passif - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2024	Var. S1 24/23
<b>1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	76	67	126	-13%	90%	64	-49%
<b>2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	274	1 160	2 299	>100%	98%	1 398	-39%
. A vue	133	217	243	63%	12%	394	62%
. A terme	141	944	2 056	>100%	>100%	1 004	-51%
<b>3. Dépôts de la clientèle</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Comptes à vue créditeurs	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Comptes d'épargne	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Dépôts à terme	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres comptes créditeurs	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>4. Titres de créance émis</b>	5 560	4 151	3 161	-25%	-24%	4 251	35%
. Titres de créance négociables émis	5 560	4 151	3 161	-25%	-24%	4 251	35%
. Emprunts obligataires émis	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
. Autres titres de créance émis	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>5. Autres passifs</b>	346	449	397	30%	-12%	393	-1%
<b>6. Ecart d'acquisition</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>7. Provisions pour risques et charges</b>	106	114	122	7%	7%	111	-9%
<b>8. Provisions réglementées</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>9. Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>10. Dettes subordonnées</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>11. Primes liées au capital</b>	83	83	83	0%	0%	83	0%
<b>12. Capital</b>	167	167	167	0%	0%	167	0%
<b>13. Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	-	-	-	n.a	n.a	-	n.a
<b>14. Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence.</b>	1 183	1 149	1 145	-3%	0%	1 142	0%
. Part du groupe	1 183	1 149	1 145	-3%	0%	1 142	0%
. Part des intérêts minoritaires	0	0	0	0%	0%	0	>100%
<b>15. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	33	89	89	>100%	0%	62	-30%
. Part du groupe	33	88	89	>100%	0%	62	-30%
. Part des intérêts minoritaires	1	1	1	-14%	-7%	0	-45%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>7 829</b>	<b>7 428</b>	<b>7 589</b>	<b>-5%</b>	<b>2%</b>	<b>7 671</b>	<b>1%</b>

Source : Eqdom

Le compte de produits et charges consolidé d'Eqdom a évolué comme suit sur la période 2021 à Juin 2024 :

CPC - en MMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22	Juin 2023	Juin 2024	Var. S1 24/S1 23
<b>I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 068</b>	<b>1 921</b>	<b>1 839</b>	<b>-7%</b>	<b>-4%</b>	<b>928</b>	<b>950</b>	<b>2%</b>
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	-	-	-100%	n.a	-	-	n.a
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	571	554	516	-3%	-7%	256	257	0%
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
4.Produits sur titres de propriété	-	0	0	n.a	104%	-	-	n.a
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 416	1 290	1 245	-9%	-3%	626	650	4%
6.Commissions sur prestations de service	77	67	67	-13%	0%	36	43	20%
7.Autres produits bancaires	3	10	10	>100%	5%	10	0	-98%
<b>II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 487</b>	<b>1 331</b>	<b>1 286</b>	<b>-10%</b>	<b>-3%</b>	<b>641</b>	<b>671</b>	<b>5%</b>
8.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	12	13	69	1%	>100%	25	26	5%
9.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	141	132	90	-6%	-32%	48	60	24%
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 333	1 184	1 123	-11%	-5%	567	581	3%
12.Autres charges bancaires	1	2	4	87%	63%	1	4	>100%
<b>III.PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>581</b>	<b>590</b>	<b>553</b>	<b>2%</b>	<b>-6%</b>	<b>287</b>	<b>278</b>	<b>-3%</b>
13.Produits d'exploitation non bancaire	0	0	2	3%	>100%	0	1	>100%
14.Charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>IV.CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>247</b>	<b>279</b>	<b>287</b>	<b>13%</b>	<b>3%</b>	<b>145</b>	<b>148</b>	<b>2%</b>
15.Charges de personnel	90	87	97	-3%	12%	50	47	-6%
16.Impôts et taxes	2	2	2	-8%	5%	2	2	-32%
17.Charges externes	141	171	171	21%	0%	85	87	2%
18.Autres charges générales d'exploitation	3	4	1	42%	-80%	-	4	n.a
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	11	15	15	34%	3%	7	8	8%
20. Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
21.Reprises sur écart d'acquisition	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>427</b>	<b>457</b>	<b>537</b>	<b>7%</b>	<b>18%</b>	<b>185</b>	<b>215</b>	<b>16%</b>
22.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	336	285	380	-15%	33%	149	141	-6%
23.Pertes sur créances irrécouvrables	24	104	112	>100%	8%	33	72	>100%
24.Autres dotations aux provisions	67	68	45	1%	-33%	3	2	-22%
<b>VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>204</b>	<b>320</b>	<b>421</b>	<b>57%</b>	<b>32%</b>	<b>133</b>	<b>175</b>	<b>31%</b>
25.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	159	246	372	55%	51%	121	156	29%
26.Récupérations sur créances amorties	16	14	15	-16%	7%	6	7	11%
27.Autres reprises de provisions	29	61	35	>100%	-43%	6	12	89%
<b>VII.RÉSULTAT COURANT</b>	<b>111</b>	<b>174</b>	<b>153</b>	<b>57%</b>	<b>-12%</b>	<b>90</b>	<b>92</b>	<b>2%</b>
28.Produits non courants	-	0	19	n.a	>100%	2	6	>100%

29.Charges non courantes	6	11	18	80%	56%	7	7	-3%
<b>VIII.RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>104</b>	<b>163</b>	<b>154</b>	<b>56%</b>	<b>-6%</b>	<b>84</b>	<b>90</b>	<b>7%</b>
30.Impôts sur les résultats	71	74	65	4%	-13%	28	28	1%
<b>IX.RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
<b>X.QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.a</b>
31. Entreprises à caractère financier	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
32. Autres entreprises	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
<b>RÉSULTAT NET DU GROUPE</b>	<b>33</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>0%</b>	<b>56</b>	<b>62</b>	<b>10%</b>
33. Part du groupe	33	88	89	>100%	0%	56	62	10%
33. Part des intérêts minoritaires	1	1	1	-14%	-7%	0	0	20%

Source : Eqdom

Eqdom a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'IS et l'IR concernant les exercices 2020 à 2023 ainsi que la TVA concernant les exercices 2016 à 2023.

A l'issue de ce contrôle, un protocole d'accord a été signé avec les services de l'administration fiscale, en date du 31 décembre 2024, pour le règlement définitif et irrévocable d'un montant de 82,4 MMAD. En conséquence, le résultat net annuel au titre de l'exercice 2024 sera impacté par cette charge fiscale exceptionnelle.

En dépit de cet événement non récurrent et de son impact comptable, l'activité et le chiffre d'affaires prévus d'Eqdom sont en ligne avec les ambitions de l'exercice 2024.

### III.3.3 Présentation des indicateurs financiers au T3 – 2024

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, l'activité commerciale d'Eqdom continue sa bonne dynamique observée depuis le début de l'année marquée par une forte hausse de la production nette de +18% par rapport à la même période de l'année précédente pour atteindre un cumul de 2 161 MMAD. Cette performance est portée principalement par le segment automobile (+40%).

Le PNB affiché à fin septembre 2024 atteint 414 MMAD contre 417 MMAD à la même période de l'année précédente soit une légère baisse de -1% en lien avec la progression des charges de refinancement.

Le rythme soutenu de la nouvelle production porte l'encours brut clients à 10 292 MMAD soit une amélioration de +4% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Les dettes de financement ont augmenté de +4% passant de 5 138 MMAD à 5 325 MMAD pour financer le développement de l'activité tirant profit des conditions du marché monétaire.

En perspective, Eqdom poursuit la mise en œuvre de sa vision stratégique avec plus d'efficacité opérationnelle et commerciale.

Données Cumulées - Arrêté provisoire En MMAD	Fin septembre		Fin septembre 2024 vs Fin septembre 2023	
	2023	2024	Montant	%
<b>Production nette</b>	<b>1 831</b>	<b>2 161</b>	<b>330</b>	<b>18%</b>
<b>PNB</b>	<b>417</b>	<b>414</b>	<b>-3</b>	<b>-1%</b>

Source : Eqdom

Données Cumulées - Arrêté provisoire En MMAD	Fin décembre		Fin septembre 2024 vs Fin décembre 2023	
	2023	2024	Montant	%
<b>Encours bruts</b>	<b>9 884</b>	<b>10 292</b>	<b>408</b>	<b>4%</b>
<b>Encours de refinancement</b>	<b>5 138</b>	<b>5 325</b>	<b>187</b>	<b>4%</b>

Source : Eqdom

### III.3.4 Présentation des indicateurs financiers au T4 – 2024

L'activité commerciale d'Eqdom a enregistré une très bonne dynamique au cours de l'année 2024 sur les segments de crédit personnels et automobiles.

La production nette s'est élevée à 2 808 MMAD en progression de +17% par rapport à la même période de l'année précédente.

L'encours brut clients atteint 10 221 MMAD en hausse de +3% porté par la dynamique de production, en particulier, le crédit automobile.

Les dettes de financement ont augmenté de +5% pour atteindre 5 389 MMAD fin de financer le développement de l'activité.

Le PNB ressort à 543 MMAD à fin 2024, avec une forte évolution des commissions et impacté par une progression des charges de refinancement.

En perspective, Eqdom dispose des leviers stratégiques pour poursuivre la même dynamique commerciale à travers des offres adaptées aux différents segments et la digitalisation de ses circuits de distribution avec un niveau de risque maîtrisé.

Données Cumulées - Arrêté provisoire En MMAD	Fin décembre		Fin décembre 2024 vs Fin décembre 2023	
	2023	2024	Montant	%
Production nette	2 409	2 808	399	17%
PNB	548	543	-5	-1%
Encours bruts	9 884	10 221	337	3%
Encours de refinancement	5 138	5 389	251	5%

Source : Eqdom

## IV. Lien des Initiateurs avec la Société Visée

### IV.1 Liens capitalistiques

A la date de visa de la présente note d'information, Saham Finances détient une participation indirecte dans Eqdom à travers :

- SGMB détenant directement 53,72 % du capital et des droits de vote d'Eqdom ;
- Investima détenant directement 3,10 % du capital et des droits de vote d'Eqdom ;

A noter que SGMB détient 58,47% du capital social d'Investima (dont 10,43% du capital acquis par SGMB auprès du groupe Société Générale en date du 02/12/2024).

### IV.2 Relations commerciales

A la date de visa de la présente note d'information, il n'y a pas de relations commerciales entre, d'une part, Saham Finances et Investima et, d'autre part, Eqdom.

Quant à SGMB et Eqdom, elles entretiennent des relations commerciales autour du projet Sogeconso.

Le projet Sogeconso a pour objectif de mettre en place un modèle synergétique sur le crédit à la consommation au sein de SGMB. Le principal fil conducteur est de capitaliser sur le savoir-faire d'Eqdom, spécialiste du crédit à la consommation depuis presque 50 ans.

Historiquement, le projet a débuté en mars 2019 sur un modèle Producteur/Distributeur et opérationnalisé sur une direction régionale pilote. Le portage des encours était réalisé par Eqdom assorti d'un partage de valeur avec la banque pour son rôle de distributeur.

Le partenariat Producteur/Distributeur a évolué vers un modèle de Servicing articulé autour de 3 axes clés : l'octroi, le scoring et le recouvrement. Ainsi, Eqdom propose depuis fin 2021 à SGMB les services octroi et scoring comprenant l'usage d'un outil de saisie et scoring des dossiers de crédit à la consommation non

---

affectés initiés par les agences SGMB. Cette première étape a été réalisée fin 2021 et généralisée dès début 2022.

Dans ce nouveau modèle de servicing, le portage des engagements est réalisé par SGMB. En effet, l'outil mis à la disposition par Eqdom est connecté aux chaînes de traitement de SGMB.

Cette première phase comprend les services suivants fournis par Eqdom à SGMB dans le cadre d'un contrat de prestation de service :

- Un outil d'octroi (connecté par une API au système d'information de SGMB) permettant aux agences SGMB de saisir des demandes de crédit à la consommation pour leur client (déjà entré en relation) et offrant des fonctionnalités pour permettre une fluidité du traitement jusqu'au déblocage dans les chaînes de SGMB
- Une solution de scoring hébergeant les règles et la politique d'octroi SGMB
- Une prestation de monitoring de ces grilles (analyse et restitution experte des résultats des scores)
- Des reportings permettant à SGMB de piloter son activité
- Une assistance utilisateur permettant de traiter les demandes des agences
- Un processus de demandes de changement.

Par ailleurs, un autre volet du servicing a été activé dès fin 2022 concernant le recouvrement. En effet, Eqdom réalise pour le compte de la direction du recouvrement de SGMB, le recouvrement de lots de dossiers Retail. Une première période de test en 2022 a débouché (novembre 2022) sur un renouvellement pour une période de 2 ans. Une convention de prestation de service est en place à cet effet. L'ambition est de mettre en exergue tout le savoir-faire d'Eqdom à travers son dispositif (humain et processus), son pilotage, son expertise recouvrement de société spécialisée.

En 2023, dans le cadre de la convention de servicing recouvrement Retail reliant Eqdom à SGMB, le recouvrement d'Eqdom a géré six campagnes de recouvrement (6 portefeuilles) en recouvrement amiable.

### IV.3 Liens financiers

Il convient de noter qu'à la date de visa de la présente note d'information, SGMB et Eqdom ont conclu les conventions règlementées suivantes :

- une convention d'externalisation de la prestation de recouvrement des créances conclue le 8 mai 2023 au titre de laquelle Eqdom fournit les prestations relatives au recouvrement des créances au profit de SGMB ;
- une convention d'accompagnement des filiales sur le volet conformité conclue le 2 février 2022 au titre de laquelle SGMB fournit des services sur les volets sécurité financière et conformité réglementaire au profit d'Eqdom ;
- une convention de garantie conclue le 15 mai 1996 au titre de laquelle SGMB couvre Eqdom contre la perte définitive suite à la défaillance des clients apportés par SGMB, bénéficiaires des crédits « flash »;
- une convention de mise à disposition du personnel conclue le 3 janvier 2011 au titre de laquelle SGMB met à disposition au profit d'Eqdom du personnel détaché pour ses besoins d'exploitation ;
- une convention de mise à disposition du personnel détaché conclue le 22 février 2021 au titre de laquelle SGMB met à disposition d'Eqdom du personnel détaché ;
- une convention de service conclue le 1er janvier 2010 au titre de laquelle Eqdom bénéficie du Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C ;
- une convention d'audit conclue le 1er février 2011 au titre de laquelle SGMB effectue un contrôle périodique du système de contrôle interne d'Eqdom ;
- une convention de gestion et de centralisation du service « titres » conclue le 15 décembre 2003 (modifiée par un avenant en date du 25 septembre 2018) ;

- 
- un contrat de bail à usage commercial conclue le 23 janvier 2015 au titre de laquelle SGMB met à disposition au profit de la société Eqdom d'un local aménagé ;
  - une convention de Produit Cardless conclue le 2 décembre 2013 (modifiée par deux avenants en date du 11 avril 2014 et du 26 octobre 2017) au titre de laquelle SGMB assure la prestation d'émission de cartes de retraite virtuelles pour des clients d'Eqdom ;
  - une convention de prestations juridiques conclue le 25 mai 2017 au titre de laquelle SGMB fournit des services dans le cadre de l'amélioration du niveau de service ;
  - une convention d'affacturage conclue le 13 décembre 2018 au titre de laquelle SGMB finance les créances TVA d'Eqdom ;
  - une convention de service conclue en 2018 au titre de laquelle Eqdom fournit des services de gestion des crédits à la consommation, non affectés au profit des clients SGMB ;
  - une convention d'intermédiation conclue le 20 septembre 2017 au titre de laquelle SGMB fournit des prestations d'intermédiation en opérations de crédit non affectés destinés aux clients Eqdom ;
  - une convention de mise à disposition du personnel détaché conclue le 14 octobre 2020 au titre de laquelle Eqdom met du personnel détaché à la disposition de SGMB ;
  - une convention de prestation de service du 1er janvier 2020 relative à la mise en place d'un dispositif de support information ;
  - une convention fiscale conclue le 17 septembre 2021 entre SGMB et Eqdom ;
  - une convention de prestation de services SogeConso V1 conclue le 15 mars 2022 en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients de SGMB ;
  - une convention de prestation de services SogeConso V2 conclue le 15 mars 2022 en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients de SGMB ;
  - une convention de 2021 au titre de laquelle Eqdom fournit des prestations de « servicing » au profit de SGMB dans le cadre de crédits à la consommation, non affectés consentis aux clients SGMB ;
  - une convention Permanent Niveau 2 Finance du 3 septembre 2020 au titre de laquelle SGMB fournit des prestations de contrôle permanent de niveau 2 ;
  - une convention d'accès au Club Dar Bouazza conclue en décembre 2021 avec date effet au 1er janvier 2022 relative à l'accès au personnel d'Eqdom au club.

Par ailleurs, il convient de noter qu'il n'y a pas de flux financiers spécifiques entre, d'une part, Saham Finances et Investima et, d'autre part, Eqdom, ni de conventions réglementées entre les deux sociétés.

Saham Finances ne s'est pas substituée et n'envisage pas de se substituer à SGMB dans les conventions réglementées et accords conclus entre Eqdom et SGMB.

#### IV.4 Liens entre les membres des organes de gouvernance

Membres du conseil d'administration d'Eqdom	Fonction actuelle chez Eqdom	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin du mandat	Lien avec les Initiateurs
M. Moulay M'Hamed ELALAMY	Président du Conseil d'Administration	Conseil d'Administration du 03/12/2024 *	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027	Directeur Général Délégué de Saham Finances Vice-président du Conseil de Surveillance de SGMB
M. Ahmed El YACOUBI	Administrateur	Conseil d'Administration du 03/12/2024*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026	Président du Directoire de SGMB
SCR (dont la représentante est Mme Ouafae MRIOUAH)	Administratrice	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026	-
CIMR (dont le représentant est M. Hassan BOULAKNADAL)	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026	-
SGMB (dont la représentante est Mme Asmae HAJJAMI)	Administratrice	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026	Madame Asmae HAJJAMI est membre du directoire de SGMB et directeur général de SGMB  SGMB est administrateur d'Investima
M. Mohammed TAHRI	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026	Directeur Général d'Investima
M. Abdelaziz TAZI	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026	Conseiller au sein du Conseil de Surveillance de SGMB Administrateur d'Investima
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	AGM du 27/05/2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	-

Membres du conseil d'administration d'Eqdom	Fonction actuelle chez Eqdom	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin du mandat	Lien avec les Initiateurs
M. Moulay Abdelaziz Ali ELALAMY	Administrateur	Conseil d'Administration du 03/12/2024*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026	Directeur chargé de mission auprès du Directeur Général en charge du Business Développement de Saham
Mme. Fadwa BEN SAAD	Administratrice	Conseil d'Administration du 03/12/2024*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026	Directrice de Cabinet et M&A Saham Membre du Conseil de Surveillance de SGMB
Yassine SEKKAT	Administrateur	AGO du 16/01/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028	Directeur Stratégie et Transformation SGMB
Abdelhalim FADIL	Administrateur	AGO du 16/01/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028	Directeur en charge de la Supervision Bancaire Saham Finances
Abdel Aziz THIAM	Administrateur indépendant	AGO du 16/01/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028	-

\* Ratification des nouvelles cooptations d'administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 16/01/2025

Source : Eqdom

#### IV.5 Liens en matière d'exercice de contrôle

Depuis la reprise par Saham Finances de la part majoritaire de Groupe Société Générale dans l'actionnariat de SGMB, Saham Finances contrôle indirectement Eqdom.

SGMB est l'actionnaire majoritaire d'Eqdom (53,72%) et Investima détient une part minoritaire d'Eqdom (3,10%)

---

## **Partie VII. Intentions des Initiateurs**

---

## **I. Intentions des Initiateurs**

### **I.1 Intentions des Initiateurs en matière de prise de contrôle d'Eqdom**

Les Initiateurs s'engagent à acquérir l'ensemble des actions apportées par les actionnaires d'Eqdom dans le cadre de la présente Offre.

### **I.2 Intentions des Initiateurs en matière de poursuite des achats des titres d'Eqdom suite à la clôture de l'Offre**

SGMB, Saham Finances et Investima n'ont pas l'intention de poursuivre l'achat des titres Eqdom à la suite de la clôture de l'Offre.

Investima envisage de céder l'ensemble des titres Eqdom qu'elle détient, post-clôture de l'Offre.

### **I.3 Intention des Initiateurs en matière de représentation dans les organes de gouvernance d'Eqdom**

Le mode de gouvernance actuel avec un conseil d'administration est maintenu.

À l'issue de la réalisation de l'Acquisition, le conseil d'administration est désormais présidé par M. Moulay M'Hamed Elalamy et M. Aziz Dalaoui assure les fonctions de directeur général.

La composition du conseil d'administration est modifiée, notamment à travers le remplacement des administrateurs désignés sur proposition de Société Générale.

Le conseil d'administration est dorénavant composé de treize (13) membres, dont quatre (4) membres nommés sur proposition de Saham Finances, cinq (5) membres nommés sur proposition de SGMB, un (1) membre désigné sur proposition de SCR, un (1) membre désigné sur proposition de CIMR et deux (2) administrateurs indépendants.

### **I.4 Intentions des Initiateurs en matière de maintien de la Société à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca**

Les Initiateurs ont l'intention de maintenir Eqdom à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

### **I.5 Intentions des Initiateurs sur les 12 mois suivant l'Offre**

A l'issue de l'Offre, les Initiateurs s'inscriront dans une continuité et une poursuite de l'activité d'Eqdom par l'Offre.

Les orientations stratégiques de la société Eqdom ne devraient pas être modifiées au terme de l'opération.

Aucune nouvelle mesure particulière n'est envisagée en ce qui concerne le personnel et les dirigeants d'Eqdom.

Aucune opération de restructuration n'est prévue par les Initiateurs au moins dans les 12 mois suivant l'Offre.

En termes de synergies entre Eqdom et les Initiateurs, ces derniers pourront mettre à profit leur expertise et leur savoir-faire pour saisir les opportunités en matière de développement qui pourraient se présenter.

En termes de politique de distribution des dividendes, celle-ci sera effectuée en fonction des résultats futurs d'Eqdom ainsi que sa capacité future à distribuer des dividendes.

Enfin, les Initiateurs n'envisagent aucune opération de fusion avec Eqdom.

---

## **II. Financement de l'Offre**

L'acquéreur des 364 112 actions Eqdom faisant l'objet de la présente Offre sera SGMB.

Dans l'hypothèse où la totalité des actions d'Eqdom pouvant être apportées à l'Offre, le montant total devant être payé par SGMB, s'élèverait à un montant maximum de 380 497 040 MAD (hors frais et commissions liés à l'Offre).

Le financement des sommes dues par SGMB, le cas échéant, dans le cadre de l'Offre sera réalisé sur ses ressources propres. Le financement de l'Offre n'aura pas d'impact significatif sur les actifs, l'activité et les résultats de SGMB.

---

## **Partie VIII. Avis des organes de gouvernance**

---

## I. Avis des organes des Initiateurs

### I.1 Avis des organes de Saham Finances

#### **Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 décembre 2024 :**

« (...).

Le Président informe les membres du Conseil que, conformément à un contrat de cession d'actions conclu le 11 avril 2024 entre Société Générale et la Société (le Contrat de Cession), la Société a acquis, ce jour, 11.823.392 actions de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) auprès de Société Générale et représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de SGMB (la Cession).

Il est rappelé que (i) SGMB détient 897.241 actions de la Société d'Équipement Domestique et Ménager (Eqdom), société cotée à la Bourse de Casablanca, soit 53,72% de son capital social et (ii) Investima, dont SGMB détient 58,47% du capital social, détient 51.812 actions d'Eqdom soit 3,10% de son capital social.

Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession ayant été satisfaites, la réalisation de la Cession est intervenue ce jour.

À l'issue de la réalisation de la Cession, la Société, SGMB et Investima sont réputées avoir franchi, de concert, le seuil indirect de 40 % des droits de vote d'Eqdom entraînant, conformément à l'article 18 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'obligation de déposer, dans les trois jours ouvrables à compter dudit franchissement, une offre publique d'achat (l'OPA) sur l'ensemble des actions d'Eqdom non détenues par SGMB et Investima ainsi que par la Société Centrale de Réassurance (SCR) et la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR), chacune ayant décidé de ne pas apporter, respectivement, ses 86.518 titres et 100.605 titres.

En conséquence, la Société, SGMB et Investima ont décidé de procéder au lancement de l'OPA conjointement en qualité de co-initiateurs.

Il est décrit ensuite les principales conditions et modalités de l'OPA, en particulier les modalités suivantes :

- l'OPA porterait sur environ 534.074 actions représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote d'Eqdom ;
- le prix par action qui serait offert dans le cadre de l'OPA est de 907 dirhams par action ;
- le montant total de l'OPA anticipé s'élevant donc à environ 484.405.118 dirhams.

Les modalités de l'OPA figureront dans la note d'information qui sera soumise au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et ce, conformément à la réglementation applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise la Société à initier, de concert avec SGMB et Investima en qualité de co-initiateurs, l'OPA portant sur les actions non détenues par SGMB, Investima, SCR et CIMR à l'issue de la réalisation de la Cession, soit environ 534.074 actions représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote d'Eqdom et délègue tous pouvoirs à Monsieur Moulay Hafid Elalamy, président directeur général, et à Monsieur Moulay M'Hamed Elalamy, directeur général délégué, pour en fixer les conditions et modalités, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable.

En outre, le Conseil autorise Monsieur Moulay Hafid Elalamy, président directeur général, et à Monsieur Moulay M'Hamed Elalamy, directeur général délégué, avec faculté de déléguer, afin de, au nom et pour le compte de la Société, effectuer toute opération, tout paiement, toute procédure et toute formalité, prendre toute décision, signer tout document qui s'avérerait utile ou nécessaire à la réalisation de l'OPA, faire préparer et finaliser le texte de tout communiqué de presse devant être publié dans le cadre de l'OPA, faire toutes démarches et formalités, formuler toutes affirmations et toutes déclarations nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'OPA, auprès de toute entité de droit public ou de droit privé, en ce compris auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca ou de Maroclear, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...). »

## Extrait du procès-verbal des décisions du président directeur général du 4 février 2025 :

« Il est préalablement rappelé ce qui suit.

Conformément à un contrat de cession d'actions conclu le 11 avril 2024 entre Société Générale et la Société (le Contrat de Cession), la Société a acquis, le 3 décembre 2024, 11.823.392 actions de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) auprès de Société Générale et représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de SGMB (la Cession).

Il est également rappelé que (i) SGMB détient 897.241 actions de la Société d'Équipement Domestique et Ménager (Eqdom), société cotée à la Bourse de Casablanca, soit 53,72% de son capital social et (ii) Investima, dont SGMB détient 58,47% du capital social, détient 51.812 actions d'Eqdom soit 3,10% de son capital social.

Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession ayant été satisfaites, la réalisation de la Cession est intervenue le 3 décembre 2024.

À l'issue de la réalisation de la Cession, la Société, SGMB et Investima sont réputées avoir franchi indirectement, de concert, le seuil de 40 % des droits de vote d'Eqdom entraînant, conformément à l'article 18 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'obligation de déposer, dans les trois jours ouvrables à compter dudit franchissement, une offre publique d'achat (l'OPA) sur l'ensemble des actions d'Eqdom non détenues par SGMB et Investima.

A cet égard, le conseil d'administration de la Société en date du 3 décembre 2024 a notamment (i) autorisé la Société à initier, de concert avec SGMB et Investima en qualité de co-initiateurs, l'OPA portant sur les actions non détenues par la SGMB, Investima, Société Centrale de Réassurance (SCR) et Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) à l'issue de la réalisation de Cession, soit environ 534.074 actions représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote d'Eqdom et (ii) délégué tous pouvoirs au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué pour en fixer les conditions et modalités, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable.

En conséquence, la Société, SGMB et Investima ont procédé au dépôt de l'OPA conjointement, en qualité de co-initiateurs, le 6 décembre 2024.

Après avoir obtenu l'accord de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur le prix de l'OPA le 29 janvier 2025 et après avoir pris connaissance des engagements de non-participation à l'OPA sur les actions d'Eqdom de SCR, de CIMR et du RCAR, chacune ayant décidé, à travers des courriers datant du 3 février 2025, de ne pas apporter, respectivement, ses 86.518 titres, 100.605 titres et 169.962 titres à l'OPA, le Président Directeur Général faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration susvisée, précise les modalités suivantes de l'OPA :

- l'OPA portera 364.112 actions représentant 21,80 % du capital et des droits de vote d'Eqdom ;
- le prix de l'OPA sera de 1.045 dirhams par action, soit un montant total 380.497.040 dirhams pour les 364.112 actions faisant l'objet de l'OPA ; et
- l'acquéreur des 364.112 actions faisant l'objet de l'OPA sera SGMB, étant précisé que la Société, SGMB et Investima demeurent, en qualité de co-initiateurs, solidaires aux obligations qui leur sont faites dans le cadre de l'OPA. »

## **I.2 Avis des organes de SGMB**

### Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance du 3 décembre 2024 :

« (...).

Le Président rappelle que, conformément au contrat de cession d'actions en date du 11 avril 2024 (le **Contrat de Cession**), Sabam Finances détient désormais 11.823.392 actions représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de la Société.

Il est également rappelé que (i) la Société détient 897.241 actions de la Société d'Équipement Domestique et Ménager (**Eqdom**), société cotée à la Bourse de Casablanca, soit 53,72% de son capital social et (ii) Investima, dont la Société détient 58,47% du capital social, détient 51.812 actions d'Eqdom soit 3,10% de son capital social.

Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession ayant été satisfaites, la réalisation de la Cession est intervenue ce jour.

À l'issue de la réalisation de la Cession, Sabam Finances, la Société et Investima sont réputées avoir franchi, de concert, le seuil indirect de 40 % des droits de vote d'Eqdom entraînant, conformément à l'article 18 de la loi n° 26-03 relative aux

---

offres publiques sur le marché boursier, l'obligation de déposer, dans les trois jours ouvrables à compter dudit franchissement, une offre publique d'achat (l'**OPA**) sur l'ensemble des actions d'Eqdom non détenues par la Société et Investima ainsi que par la Société Centrale de Réassurance (**SCR**) et la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (**CIMR**) chacune ayant décidé de ne pas apporter, respectivement, ses 86.518 titres et 100.605 titres.

En conséquence, la Société, Investima et Sabam Finances ont décidé de procéder au lancement de l'OPA conjointement en qualité de co-initiateurs.

Il est décrit ensuite les principales conditions et modalités de l'OPA, en particulier les modalités suivantes :

- l'OPA porterait sur environ 534.074 actions représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- le prix par action qui serait offert dans le cadre de l'OPA est de 907 dirhams par action ;
- le montant total de l'OPA anticipé s'élevant donc à environ 484.405.118 dirhams.

Les modalités de l'OPA figureront dans la note d'information qui sera soumise au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et ce, conformément à la réglementation applicable.

Après en avoir délibéré, le conseil de surveillance autorise la Société à initier, de concert avec Sabam Finances et Investima en qualité de co-initiateurs, l'OPA portant sur les actions non détenues par la Société, Investima, SCR et CIMR à l'issue de la réalisation de la Cession, soit environ 534.074 actions représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote d'Eqdom et délègue tous pouvoirs à Ahmed El Yacoubi, en sa qualité de président du directoire pour en fixer les conditions et modalités, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable.

En outre, le conseil de surveillance autorise Ahmed El Yacoubi, en sa qualité de président du directoire, avec faculté de déléguer, afin de, au nom et pour le compte de la Société, effectuer toute opération, tout paiement, toute procédure et toute formalité, prendre toute décision, signer tout document qui s'avérerait utile ou nécessaire à la réalisation de l'OPA, faire préparer et finaliser le texte de tout communiqué de presse devant être publié dans le cadre de l'OPA, faire toutes démarches et formalités, formuler toutes affirmations et toutes déclarations nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'OPA, auprès de toute entité de droit public ou de droit privé, en ce compris auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca ou de Maroclear, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...). »

#### **Extrait du procès-verbal de la réunion du directoire du 3 décembre 2024 :**

« (...).

Le Président rappelle que Sabam Finances et Société Générale ont conclu un contrat de cession d'actions en date du 11 avril 2024 (le **Contrat de Cession**) portant sur l'acquisition par Sabam Finances auprès de Société Générale de l'intégralité de ses actions dans la Société soit 11.823.392 actions représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de la Société (la **Cession**).

Il est également rappelé que (i) la Société détient 897.241 actions de la Société d'Équipement Domestique et Ménager (**Eqdom**), société cotée à la Bourse de Casablanca, soit 53,72% de son capital social, et (ii) Investima, dont la Société détient 58,47% du capital social, détient 51.812 actions d'Eqdom soit 3,10% de son capital social.

Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession ayant été satisfaites, la réalisation de la Cession est intervenue ce jour.

À l'issue de la réalisation de la Cession, Sabam Finances, la Société et Investima sont réputées avoir franchi, de concert, le seuil de 40 % des droits de vote d'Eqdom entraînant, conformément à l'article 18 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'obligation de déposer, dans les trois jours ouvrables à compter dudit franchissement, une offre publique d'achat (l'**OPA**) sur l'ensemble des actions d'Eqdom non détenues par la Société et Investima ainsi que par la Société Centrale de Réassurance (**SCR**) et la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (**CIMR**), chacune ayant décidé de ne pas apporter, respectivement, ses 86.518 titres et 100.605 titres.

---

En conséquence, la Société, Investima et Sabam Finances ont décidé de procéder au lancement de l'OPA conjointement en qualité de co-initiateurs.

Il est décrit ensuite les principales conditions et modalités de l'OPA, en particulier les modalités suivantes :

- l'OPA porterait sur environ 534.074 actions représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote d'Eqdom ;
- le prix par action qui serait offert dans le cadre de l'OPA est de 907 dirhams par action ;
- le montant total de l'OPA anticipé s'élevant donc à environ 484.405.118 dirhams.

Les modalités de l'OPA figureront dans la note d'information qui sera soumise au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et ce, conformément à la réglementation applicable.

Après en avoir délibéré, le Directoire autorise la Société à initier, de concert avec Sabam Finances et Investima en qualité de co-initiateurs, l'OPA portant sur les actions non détenues par la Société, Investima, SCR et CIMR à l'issue de la réalisation de la Cession, soit environ 534.074 actions représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote d'Eqdom et délègue tous pouvoirs à Ahmed El Yaoubi, en sa qualité de président du directoire, pour en fixer les conditions et modalités, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable.

En outre, le Directoire autorise Ahmed El Yaoubi, en sa qualité de président du directoire,, avec faculté de déléguer, afin de, au nom et pour le compte de la Société, effectuer toute opération, tout paiement, toute procédure et toute formalité, prendre toute décision, signer tout document qui s'avérerait utile ou nécessaire à la réalisation de l'OPA, faire préparer et finaliser le texte de tout communiqué de presse devant être publié dans le cadre de l'OPA, faire toutes démarches et formalités, formuler toutes affirmations et toutes déclarations nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'OPA, auprès de toute entité de droit public ou de droit privé, en ce compris auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca ou de Maroclear, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...). »

#### **Extrait du procès-verbal des décisions du président du directoire du 4 février 2025 :**

« Il est préalablement rappelé ce qui suit.

Conformément à un contrat de cession d'actions conclu le 11 avril 2024 entre Société Générale et Sabam Finances (le Contrat de Cession), Sabam Finances a acquis, le 3 décembre 2024, 11.823.392 actions de la Société auprès de Société Générale et représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de la Société (la Cession).

Il est également rappelé que (i) la Société détient 897.241 actions de la Société d'Équipement Domestique et Ménager (Eqdom), société cotée à la Bourse de Casablanca, soit 53,72% de son capital social et (ii) Investima, dont la Société détient 58,47% du capital social, détient 51.812 actions d'Eqdom soit 3,10% de son capital social.

Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession ayant été satisfaites, la réalisation de la Cession est intervenue le 3 décembre 2024.

À l'issue de la réalisation de la Cession, Sabam Finances, la Société et Investima sont réputées avoir franchi indirectement, de concert, le seuil de 40 % des droits de vote d'Eqdom entraînant, conformément à l'article 18 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'obligation de déposer, dans les trois jours ouvrables à compter dudit franchissement, une offre publique d'achat (l'OPA) sur l'ensemble des actions d'Eqdom non détenues par la Société et Investima.

A cet égard, le conseil de surveillance et le directoire de la Société ont, le 3 décembre 2024, notamment (i) autorisé la Société à initier, de concert avec Sabam Finances et Investima en qualité de co-initiateurs, l'OPA portant sur les actions non détenues par la Société, Investima, Société Centrale de Réassurance (SCR) et Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) à l'issue de la réalisation de Cession, soit environ 534.074 actions représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote d'Eqdom et (ii) délégué tous pouvoirs au Président du Directoire pour en fixer les conditions et modalités, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable.

En conséquence, la Société, Sabam Finances et Investima ont procédé au dépôt de l'OPA conjointement, en qualité de co-initiateurs, le 6 décembre 2024.

Après avoir obtenu l'accord de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur le prix de l'OPA le 29 janvier 2025 et après avoir pris connaissance des engagements de non-participation à l'OPA sur les actions d'Eqdom de SCR, de CIMR et

---

du RCAR, chacune ayant décidé, à travers des courriers datant du 3 février 2025, de ne pas apporter, respectivement, ses 86.518 titres, 100.605 titres et 169.962 titres à l'OPA, le Président du Directoire faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie par le conseil de surveillance et par le directoire susvisée, précise les modalités suivantes de l'OPA :

- l'OPA portera 364.112 actions représentant 21,80 % du capital et des droits de vote d'Eqdom ;
- le prix de l'OPA sera de 1.045 dirhams par action, soit un montant total 380.497.040 dirhams pour les 364.112 actions faisant l'objet de l'OPA ; et
- l'acquéreur des 364.112 actions faisant l'objet de l'OPA sera la Société, étant précisé que la Société, Saham Finances et Investima demeurent, en qualité de co-initiateurs, solidaires dans le cadre de l'OPA. »

### I.3 Avis des organes d'Investima

#### **Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 décembre 2024 :**

« (...).

Le Président rappelle que, conformément au contrat de cession d'actions en date du 11 avril 2024 (le **Contrat de Cession**), Saham Finances détient désormais 11.823.392 actions représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de SGMB.

Il est également rappelé que (i) SGMB détient 897.241 actions de la Société d'Équipement Domestique et Ménager (**Eqdom**), société cotée à la Bourse de Casablanca, soit 53,72% de son capital social, et (ii) la Société, dont SGMB détient 58,47% du capital social, détient 51.812 actions d'Eqdom soit 3,10% de son capital social.

Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession ayant été satisfaites, la réalisation de la Cession est intervenue ce jour.

À l'issue de la réalisation de la Cession, Saham Finances, la Société et SGMB sont réputées avoir franchi, de concert, le seuil de 40 % des droits de vote d'Eqdom entraînant, conformément à l'article 18 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'obligation de déposer, dans les trois jours ouvrables à compter dudit franchissement, une offre publique d'achat (l'**OPA**) sur l'ensemble des actions d'Eqdom non détenues par la Société et SGMB ainsi que par la Société Centrale de Réassurance (**SCR**) et la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (**CIMR**), chacune ayant décidé de ne pas apporter, respectivement, ses 86.518 titres et 100.605 titres.

En conséquence, la Société, SGMB et Saham Finances ont décidé de procéder au lancement de l'OPA conjointement en qualité de co-initiateurs.

Il est décrit ensuite les principales conditions et modalités de l'OPA, en particulier les modalités suivantes :

- l'OPA porterait sur environ 534.074 actions représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote d'Eqdom ;
- le prix par action qui serait offert dans le cadre de l'OPA est de 907 dirhams par action ;
- le montant total de l'OPA anticipé s'élevant donc à environ 484.405.118 dirhams.

Les modalités de l'OPA figureront dans la note d'information qui sera soumise au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et ce, conformément à la réglementation applicable.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise la Société à initier, de concert avec Saham Finances et SGMB en qualité de co-initiateurs, l'OPA portant sur les actions non détenues par la Société, SGMB, SCR et CIMR à l'issue de la réalisation de la Cession, soit environ 534.074 représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote d'Eqdom et délègue tous pouvoirs à son président, François Marchal, pour en fixer les conditions et modalités, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable.

En outre, le conseil d'administration autorise François Marchal, avec faculté de déléguer, afin de, au nom et pour le compte de la Société, effectuer toute opération, tout paiement, toute procédure et toute formalité, prendre toute décision, signer tout document qui s'avérerait utile ou nécessaire à la réalisation de l'OPA, faire préparer et finaliser le texte de tout communiqué de presse devant être publié dans le cadre de l'OPA, faire toutes démarches et formalités, formuler toutes affirmations et toutes déclarations nécessaires pour les besoins de la réalisation de l'OPA, auprès de toute entité de droit public ou de droit privé, en ce compris auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca ou de Maroclear, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...). »

---

**Extrait du procès-verbal des décisions du président du conseil d'administration du 4 février 2025 :**

« Il est préalablement rappelé ce qui suit.

Conformément à un contrat de cession d'actions conclu le 11 avril 2024 entre Société Générale et Sabam Finances (le Contrat de Cession), Sabam Finances a acquis, le 3 décembre 2024, 11.823.392 actions de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) auprès de Société Générale et représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de SGMB (la Cession).

Il est également rappelé que (i) SGMB détient 897.241 actions de la Société d'Équipement Domestique et Ménager (Eqdom), société cotée à la Bourse de Casablanca, soit 53,72% de son capital social et (ii) la Société, dont SGMB détient 58,47% du capital social, détient 51.812 actions d'Eqdom soit 3,10% de son capital social.

Les conditions suspensives prévues par le Contrat de Cession ayant été satisfaites, la réalisation de la Cession est intervenue le 3 décembre 2024.

À l'issue de la réalisation de la Cession, Sabam Finances, SGMB et la Société sont réputées avoir franchi indirectement, de concert, le seuil de 40 % des droits de vote d'Eqdom entraînant, conformément à l'article 18 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'obligation de déposer, dans les trois jours ouvrables à compter dudit franchissement, une offre publique d'achat (l'OPA) sur l'ensemble des actions d'Eqdom non détenues par SGMB et la Société.

A cet égard, le conseil d'administration de la Société a, le 3 décembre 2024, notamment (i) autorisé la Société à initier, de concert avec Sabam Finances et SGMB en qualité de co-initiateurs, l'OPA portant sur les actions non détenues par la Société, SGMB, Société Centrale de Réassurance (SCR) et Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) à l'issue de la réalisation de Cession, soit environ 534.074 actions représentant environ 31,98 % du capital et des droits de vote d'Eqdom et (ii) délégué tous pouvoirs au Président du conseil d'administration pour en fixer les conditions et modalités, notamment le prix d'achat, et ce, conformément à la réglementation applicable.

En conséquence, la Société, Sabam Finances et SGMB ont procédé au dépôt de l'OPA conjointement, en qualité de co-initiateurs, le 6 décembre 2024.

Après avoir obtenu l'accord de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur le prix de l'OPA le 29 janvier 2025 et après avoir pris connaissance des engagements de non-participation à l'OPA sur les actions d'Eqdom de SCR, de CIMR et du RCAR, chacune ayant décidé, à travers des courriers datant du 3 février 2025, de ne pas apporter, respectivement, ses 86.518 titres, 100.605 titres et 169.962 titres à l'OPA, le Président du conseil d'administration faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration susvisée, précise les modalités suivantes de l'OPA :

- l'OPA portera 364.112 actions représentant 21,80 % du capital et des droits de vote d'Eqdom ;
- le prix de l'OPA sera de 1.045 dirhams par action, soit un montant total 380.497.040 dirhams pour les 364.112 actions faisant l'objet de l'OPA ; et
- l'acquéreur des 364.112 actions faisant l'objet de l'OPA sera SGMB, étant précisé que la SGMB, Sabam Finances et la Société demeurent, en qualité de co-initiateurs, solidaires dans le cadre de l'OPA. »

---

## II. Avis des organes d'Eqdom

### Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 février 2025 :

« (...)

Le Président rappelle que le conseil d'administration de la Société en date du 3 décembre 2024 a pris acte de l'obligation du lancement d'une offre publique d'achat par Sabam Finances, SGMB et Investima (l'OPA) à la suite de l'acquisition par Sabam Finances de 57,67% du capital de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), société détenant 53,72% du capital de la Société, société cotée à la Bourse de Casablanca, et 58,47% de la société Investima qui détient 3,10% du capital de la Société.

Sabam Finances, SGMB et Investima ont procédé, le 6 décembre 2024, au dépôt de l'OPA conjointement, en qualité de co-initiateurs, conformément à l'article 18 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier.

Compte tenu des échanges entre les co-initiateurs et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur le projet de note d'information de l'OPA, le Président informe les administrateurs que les conditions définitives de l'OPA sont les suivantes :

- l'OPA portera sur les actions non détenues par SGMB et Investima ainsi que SCR, CIMR et RCAR qui ont décidé ne pas apporter leurs titres à l'OPA (respectivement, 86.518 titres, 100.605 titres et 169.962 titres), soit sur 364.112 actions représentant 21,80 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- le prix de l'OPA sera de 1.045 dirhams par action, soit un montant total 380.497.040 dirhams pour les 364.112 actions faisant l'objet de l'OPA ; et
- l'acquéreur des 364.112 actions faisant l'objet de l'OPA sera SGMB, étant précisé que Sabam Finances, SGMB et Investima demeurent, en qualité de co-initiateurs, solidaires dans le cadre de l'OPA.

La réalisation de l'OPA aura ainsi pour conséquence de réduire la part du flottant (actuellement de 21,80%) dans le capital social de la Société. Le taux de participation des actionnaires à l'OPA n'aura pas d'effet sur le contrôle de la Société détenu par SGMB (directement et indirectement à travers Investima) depuis la réalisation de l'acquisition de 57,67% de SGMB par Sabam Finances.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration prend acte des modalités définitives de l'OPA lancée par Sabam Finances, SGMB et Investima sur les actions de la Société non détenues par SGMB, Investima, SCR, CIMR et RCAR.

Il prend également acte que ses membres actionnaires ont déclaré ne pas avoir l'intention de participer à l'OPA.

En outre, le conseil d'administration approuve la signature par Monsieur M'Hamed Elalamy, Président du conseil d'administration de la Société, ou par toute autre personne qu'il manderait à cet effet, de tous actes et documents nécessaires à la réalisation de l'OPA. Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. »

(...). »

---

## **Partie IX. Annexes**

## ORDRE DE VENTE

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS EQDOM

#### 1. Identification du vendeur

Nom	.....	Dénomination sociale	.....
Prénom	.....	Siège social	.....
Code identité (a)	.....	Code identité (a)	.....
Code qualité du vendeur (b)	.....	Code qualité du vendeur (b)	.....
Date et lieu de naissance	.....	Nationalité	.....
Nationalité	.....	Numéro et nature du document exigé	.....
Adresse	.....	Adresse	.....
Téléphone	.....	Téléphone	.....
Télécopie	.....	Télécopie	.....
		Signature et fonction	.....

#### 2. Destinataire

Je vous prie de bien vouloir procéder, dans le cadre de l'OPA initiée par Saham Finance, SGMB et Investima visant les actions Eqdom, à la vente de mes titres Eqdom au cours de 1 045 dirhams, et tel que décrit ci-après :

Quantité bloquée	Quantité offerte à la vente	Teneur de compte	N° compte titres	N° compte espèce (RIB)

#### 3. Important

- Le client s'assure de la disponibilité des titres sur son compte ouvert dans les livres de son établissement conservateur, et ce préalablement à la transmission de tout ordre de vente en bourse.
- Tout ordre de vente de titres Eqdom dans le cadre de l'OPA doit être accompagné d'une attestation de détention de titres bloqués fournie par le teneur de compte desdits titres.
- Tout ordre de vente est susceptible d'être modifié ou annulé pendant la période de vente prévue du 11 au 24 mars 2025.
- La vente pour compte d'enfants mineurs peut être effectuée par le tuteur ou le représentant légal. Une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur est à joindre à l'ordre de vente.
- Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente Offre, incluant les commissions des Sociétés de Bourse, de la Bourse de Casablanca et du teneur de compte, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires d'Eqdom, apportant leurs actions à l'OPA, demeureront à leur charge.
- Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

Signature et cachet de l'organisme collecteur d'ordre  
Date et heure

Signature et cachet du vendeur

#### Avertissement AMMC

Une note d'information, visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), est mise à la disposition des actionnaires, sans frais, au siège d'Eqdom, au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet, ainsi que sur le site de l'AMMC [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

<b>(a) Code identité :</b>		<b>(b) Code qualité</b>	
Carte d'identité nationale :	CI	Personnes physiques marocaines :	P
Carte de résidence :	CS	Personnes physiques résidentes non-marocaine :	R
Passeport :	PA	Personnes physiques étrangère :	E
Registre du commerce :	RC	Personnes morales marocaines :	M
N° d'agrément (OPCVM) :	AG	Personnes morales étrangère :	I
Dénomination (Association) :	AS	OPCVM :	O
		Associations :	S
		Institutionnel marocain :	A
		Institutionnel étranger :	G